

3536858

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/11/2018  
Retour Préfecture : 16/11/2018



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 18 octobre 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 18 octobre 2018

|  |    |
|--|----|
| 1 - Délégations de vote.....   | 4  |
| 2 - Désignation des secrétaires de séance.....   | 4  |
| 3 - Communications du maire. ....  | 5  |
| 4 - Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018. Approbation. ....   | 17 |
| 5 - Décisions du Maire. Compte-rendu. ....   | 17 |
| 6 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite au séisme et au tsunami qui ont frappé l'Indonésie. ....   | 18 |
| 7 - Comité d'Œuvres Sociales. Prime de fin d'année aux agents retraités. Subvention 2018. Convention. ....   | 19 |
| 8 - Indemnisation suite à sinistre. Dossier n° V 17.06.02 EA. ....   | 19 |
| 9 - Remplacement de menuiseries extérieures et de volets roulants au sein de l'école maternelle Renancourt.....  | 19 |
| 10 - Travaux de mise en conformité de l'accessibilité à l'école primaire Petit Saint-Jean. ....  | 20 |
| 11 - Mise aux normes accessibilité de l'école primaire Renancourt B. ....  | 20 |
| 12 - Mise en conformité de l'accessibilité du restaurant de l'école primaire Renancourt.....   | 20 |
| 13 - Travaux d'accessibilité et mise aux normes à la salle municipale Henry Gabet. ....  | 21 |
| 14 - Mise en conformité accessibilité de la salle municipale Victor Languillon.....  | 21 |
| 15 - Étouvie. Projet de restructuration de l'îlot des Coursives. Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Sollicitation du Préfet.....  | 21 |
| 16 - Centre Commercial Le Colvert. M. Kamel EL FATHI. Protocole transactionnel. ....   | 23 |
| 17 - ZAC Cathédrale. Protocole de clôture de la Convention Publique d'Aménagement avec la SAEM Amiens Aménagement (2000 - 2015).....   | 23 |
| 18 - Cession rue de Rouen. Abrogation de délibération. ....  | 23 |
| 19 - COALLIA. Aménagement d'un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. .... | 34 |
| 20 - SIP. Acquisition de 31 logements Zac Paul Claudel (lot C3) à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....  | 34 |
| 21 - SIP. Construction d'un projet de 40 logements collectifs (29 PLAI et 11 PLUS) chemin du Thil à Amiens. Participation financière. Convention. ....   | 35 |
| 22 - Réhabilitation de l'ex école annexe IUFM et du restaurant scolaire. ....  | 35 |
| 23 - Candidature d'Amiens à la labellisation Cap Cit'ergie®. Adoption de la feuille de route 2019-2022. ....   | 36 |
| 24 - Fédération des Pêcheurs de la Somme. Pose de 6 panneaux sur le Parc Saint-Pierre et le Marais des Trois Vaches. Convention.....   | 39 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>25 - Démocratie locale. Comités de quartier. Subventions. 2<sup>ème</sup> répartition. Année 2018.....</b>  | <b>40</b> |
| <b>26 - Espace Citoyenneté. Subventions aux associations. 2ème répartition. Année 2018.....</b>  | <b>40</b> |
| <b>27 - Groupement Régional de l'Insertion par l'Économique en Picardie. Soutien au Dispositif local d'accompagnement de la Somme. Subvention 2018. ....</b> | <b>41</b> |
| <b>28 - Point d'Accès au Droit. Association Yves Lefebvre Justice/France Victimes80. Accueil et permanences. Convention. ....</b>                            | <b>41</b> |
| <b>29 - Pôle associatif de l'Union. 2, rue de l'Union. Mise à disposition de locaux aux associations. Conventions. ....</b>                                  | <b>41</b> |
| <b>30 - Location longue durée de 100 places dans le parking La Vallée pour Édouard Denis agissant pour Orange Bank. Contrat. ....</b>                        | <b>42</b> |
| <b>31 - Questions orales. ....</b>   | <b>42</b> |

La séance est ouverte à 20 h 40.

**MME FOURÉ :** La séance est ouverte. Toutes mes excuses, d'abord, pour ce petit retard, mais c'est vrai que d'une part, je reviens de Paris directement et je vais en parler tout à l'heure, et d'autre part, il y avait des petits problèmes techniques, comme quoi la technique peut parfois nous lâcher. Mais tout est rétabli, c'est formidable ! Ça va tellement mieux quand ça marche !

### 1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

**MME FOURÉ :** Dans les délégations de vote :

|                          |                 |                            |
|--------------------------|-----------------|----------------------------|
| Mme Nathalie DEVÈZE      | donne pouvoir à | Mme Nathalie LAVALLARD     |
| Mme Annie VERRIER        | donne pouvoir à | M. Olivier JARDÉ           |
| M. Renaud DESCHAMPS      | donne pouvoir à | M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS  |
| M. Marc FOUCAULT         | donne pouvoir à | Mme Nathalie LECLERCQ      |
| M. Pascal FRADCOURT      | donne pouvoir à | Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH |
| Mme Maryse LION-LEC      | donne pouvoir à | Mme Françoise BERGER       |
| Mme Catherine GARDEZ     | donne pouvoir à | Mme Caroline BOHAIN        |
| M. Jean-François CLAISSE | donne pouvoir à | Mme Chantal MODESTE        |
| M. René ANGER            | excusé          |                            |

**MME FOURÉ :** Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans l'assemblée ? Apparemment, il n'y en a pas, mais je ne suis pas sûre de toujours tout voir parce qu'avec la lampe du vidéoprojecteur, je suis éblouie. Si des personnes me demandent la parole sur le côté, il est possible que je ne les voie pas, donc je vous prie de m'en excuser par avance.

**DONT ACTE**

### 2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

**MME FOURÉ :** Monsieur MONTIGNY, qui est présent, est d'accord. Merci. Paul-Éric DÈCLE va arriver avec quelques minutes de retard parce qu'il revient lui aussi de Paris, mais en train et c'est possible que le train ne soit pas à l'heure : la preuve. Et donc c'est Matthieu BEAUVARLET qui accepte ? Merci. Il en est ainsi décidé pour les secrétaires de séance.

Monsieur HUTIN, vous avez la parole.

**M. HUTIN :** Merci Madame la Maire.

Je vous demande une suspension de séance pour que vous puissiez rencontrer les gens qui sont devant la mairie. Vous avez des gens du collectif Pinel en lutte qui sont toujours là, du collectif de la route de Rouen – on en parlera tout à l'heure certainement –, du quartier Étouvie également et puis des gens sans logement, des jeunes qui ont dormi dans nos rues cette nuit, la nuit dernière, qui risquent aussi de dormir encore cette nuit dehors...

**MME FOURÉ :** Étant donné...

**M. HUTIN :** ... faute d'hébergement.

**MME FOURÉ :** Étant donné l'heure, je n'ai pas l'intention d'allonger le conseil municipal. Donc, je vais demander à plusieurs de mes élus d'aller à la rencontre des délégations en question. Raïfa MAKDASSI pourrait-elle y aller pour Pinel, puisque c'est Raïfa qui, en l'absence d'Annie

VERRIER, va répondre tout à l'heure à la question orale qui est posée sur le sujet ? Et puis Nedjma BEN MOKHTAR pour la passerelle d'Étouvie. Je fais confiance à mes deux élues pour qu'elles se fassent l'écho de ce qu'elles entendront. Jean-Christophe LORIC pour la route de Rouen, d'accord. Je les laisse sortir tous les trois pour rencontrer une petite délégation de personnes qui sont dehors et comme ça, on va pouvoir continuer nos débats sans que ça alourdisse et sans que ça allonge la procédure. Je vous remercie beaucoup.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURÉ :** Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales que nous évoquerons, comme habituellement, en fin de séance.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 15 novembre 2018 à 18 heures, horaire cette fois habituel, ici même bien sûr, avec comme point majeur de l'ordre du jour le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Je ferai, dans quelques instants, une communication sur l'entretien que nous avons eu tout à l'heure avec le ministre de l'Éducation nationale, mais comme il était inscrit à l'ordre du jour, je passe la parole tout de suite à Mathilde ROY pour qu'elle nous dresse un bilan de la mise en œuvre du schéma local petite enfance 2014-2018.

**MME ROY :** Bonjour Madame le Maire. Merci et bonsoir, chers collègues.

On va présenter le bilan des actions petite enfance 2014-2018, sachant qu'à l'un des conseils avant la fin de l'année, probablement celui de décembre, nous présenterons le nouveau schéma local. Je sais qu'il est attendu avec impatience. Ce sera l'occasion de vous présenter les nouvelles orientations.

Tout d'abord, sur le schéma qui est en cours de terminaison, deux grandes orientations sont à retenir sur ce schéma, qui s'appuient elles-mêmes sur le projet éducatif global municipal, à savoir développer et équilibrer l'offre en matière d'accueil du jeune enfant à l'échelle de notre ville, mais aussi assurer un accueil de qualité pour les enfants, leurs parents et de bonnes conditions de travail pour les professionnels des structures.

Tout d'abord, sur le premier axe, développer et équilibrer l'offre à l'échelle de la ville, on peut noter qu'il y a eu une franche évolution dans le nombre de places qui sont proposées aux familles et ce, tous types de structures confondus, puisque vous pouvez noter que de 2014 à 2018, on a pu voir une augmentation de 188 places dans les différents types de structures, qu'elles soient municipales (on a eu +80 places), qu'elles soient associatives (ce sont 85 places depuis 2008 également) et puis les crèches d'entreprise (ce sont +142 places) et enfin les micro-crèches ont augmenté de 50 places depuis 2014. Donc, on peut noter une nette évolution du nombre de places dans la ville.

Sur le deuxième axe, l'entretien et l'amélioration des équipements, on alloue chaque année, vous le savez bien puisque c'est voté ici, des budgets à la fois d'investissement et de fonctionnement pour l'ensemble de nos structures municipales.

Si on reprend l'historique, de 2014 à 2017, vous pouvez noter qu'en ce qui concerne les travaux d'équipement, ça a pu varier de 354 217 €, par exemple, en 2014 à 331 667 € en 2017 ; et en fonctionnement, ce sont chaque année plus de 2,7 millions € - 2,5 millions € qui sont versés à

l'ensemble des structures. Donc, cela permet d'améliorer nos structures et de répondre aux conditions d'accueil.

En ce qui concerne maintenant la relocalisation des structures petite enfance municipales, en 2016, nous avons la structure multi-accueil Pigeon Vole qui a été relocalisée sur le site de l'ancienne école maternelle La Rochefoucauld. Je rappellerai juste qu'elle était localisée dans deux logements précédemment. Il n'y avait pas vraiment de jardin. C'était assez exigu. C'étaient des appartements qui avaient été aménagés. Donc là, vraiment, les enfants disposent d'une très belle structure, les parents également quand ils viennent y déposer leurs enfants. Les locaux ont été complètement conçus pour le petit enfant, avec même un point d'eau qui est assez intéressant pour tout ce qui est découverte de l'eau au niveau des bébés. Et puis le coût total de la réhabilitation a quand même été assez conséquent puisqu'il s'est élevé à 1 547 000 € HT, dont 386 750 € qui ont été subventionnés par le conseil départemental, 630 022 € par la CAF et la différence, à savoir 775 527 €, a été à la charge de la ville. Je rappelle juste que la structure, à l'occasion de cette relocalisation, a étendu son offre de places, puisque nous sommes passés d'une structure de 28 places précédemment à une structure de 40 places désormais.

Là, on a vu un peu ce que cela a coûté pour mettre à niveau cette structure et d'adapter une école maternelle avant en crèche.

Maintenant, sur les dépenses annuelles, nous étions précédemment, comme je vous l'ai expliqué, dans des petits logements à 76 800 €, et de manière dégressive, nous sommes maintenant à 43 465 € pour l'année 2017, puisqu'au cours des deux autres années, il a fallu aussi continuer les équipements.

Ce que l'on peut dire, c'est que par ailleurs la ville d'Amiens s'est engagée sur ce projet de relocalisation pour améliorer l'accueil des enfants mais aussi des familles, et également pour améliorer les conditions de travail des professionnelles puisqu'elles disposent d'un local qui leur est dédié, de vestiaires adéquats, etc., et c'est quand même beaucoup plus confortable pour tout le monde.

Il est donc bien sûr prévu de poursuivre cet objectif à la fois de poursuite de l'amélioration de l'accueil des enfants et de leurs familles, mais aussi de poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil des professionnelles au cours de ces prochaines années avec deux autres projets de relocalisation.

Sur le soutien financier aux crèches associatives, vous savez que nous pouvons les financer à la fois sur l'investissement et le fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons pu allouer une subvention d'investissement à l'association Yves Le Febvre pour le projet « Du jeu au je » à hauteur de 138 000 € en 2014, puis Baby club à hauteur, en 2015, de 20 176 €, Pain d'Épice 6 300 €, toujours en 2015, et finalement Pouce pour 9 700 € en 2017.

Nous avons également réalisé des travaux pour l'installation de la crèche Les Petits Trésors dans les locaux municipaux – c'est l'ancienne école maternelle Modigliani – à hauteur de 76 384 €.

L'aide à l'investissement pour les structures associatives est essentiellement centrée sur le développement des structures, mais aussi l'amélioration et la mise aux normes des structures et là aussi on passe toujours, un peu comme dans nos écoles ou nos restaurants scolaires, par des changements notamment au niveau des luminaires, des améliorations dans les sanitaires et également des aménagements pour l'acoustique.

Sur le fonctionnement, le montant de subventions versées aux associations, je vais vous faire grâce de vous lire toutes les lignes, mais vous pouvez voir qu'il a été crescendo de 2014 à 2017 pour un total qui a été d'à peine 700 000 €, à savoir 699 389 € en 2014, pour arriver à 753 670 € en 2017 en termes de subventions allouées. Donc, nous avons accru notre effort en termes de soutien aux associations qui gèrent des structures d'accueil du petit enfant et ce, de manière croissante depuis le début du mandat.

Nous constatons donc une augmentation du budget également d'aide au fonctionnement qui a été alloué, liée notamment à la création de 73 places d'accueil supplémentaires entre 2014 et 2018 sur l'ensemble des structures qui figuraient dans le tableau et qui sont gérées par des crèches associatives que nous soutenons.

Nous avons un autre objectif qui est d'affirmer la vocation du service public petite enfance : c'est normal, nous sommes une collectivité, nous sommes au service de nos administrés et ça se décline également au niveau du service petite enfance.

On peut noter que le profil des familles inscrites en 2016 et 2017, en rapport avec le règlement de la commission, a correspondu, selon les typologies que l'on suit de manière régulièrement, à savoir :

- deux parents avec emploi, en formation ou étudiants : nous en avons 597 en 2016 pour 601 en 2017 ;
- la famille monoparentale en formation ou alors ce sont des étudiants : 125 en 2016 ; 109 en 2017 ;
- la famille monoparentale sans emploi ou en recherche d'emploi : 108 et 115 en 2017 ;
- la famille avec un emploi sur deux : 133 en 2016 et 136 en 2017 ;
- et les familles sans emploi étaient au nombre de 47 en 2016 et elles ont augmenté pour arriver à 67 en 2017.

Donc, vous voyez qu'on a poursuivi aussi la possibilité d'octroyer des places en crèche à tous types de profils de familles, qu'elles soient en couple ou monoparentales, en activité ou en formation ou sans emploi.

De par leur fonctionnement en multi-accueil et les liens partenariaux qui sont établis avec les différentes institutions, la PMI mais aussi les associations, l'unité de prévention et d'éducation, etc., les structures petite enfance gérées par la ville accueillent des familles dont les profils, vous le voyez, sont très variés. Et nous essayons de répondre aux situations particulières, voire même à des situations d'urgence autant que c'est possible, pour rendre service là aussi aux familles ou allouer un nombre d'heures limité si c'est vraiment le besoin de la famille.

Un autre de nos leviers d'action, c'est d'assurer un accueil de qualité pour les enfants, leurs parents et de bonnes conditions de travail pour les professionnels des structures. Je l'évoquais tout à l'heure un petit peu en chapeau.

Tout d'abord, garantir l'accès des places en crèche avec la mise en place d'une commission d'attribution qui est à la fois transparente et pluraliste. Les dossiers de pré-inscription qui sont enregistrés par le service font tous l'objet d'une cotation, on l'avait déjà évoqué, selon la situation de la famille, monoparentale, selon qu'il y ait un enfant handicapé, un parent handicapé, qu'il soit en activité ou autres. Cette commission permet donc l'attribution des places qui sont alors validées. Elle est pluraliste dans la mesure où on a la composante de l'ensemble des parties intéressées, à savoir d'une part les délégués des parents dans nos structures, mais aussi les professionnels de la collectivité dont un psychologue ou un médecin, les directeurs de

structure d'accueil, le service petite enfance, la correspondante de gestion, l'animateur de l'accueil petite enfance, la secrétaire, le chef de service ainsi que les élus qui sont bien entendu invités à cette commission, voire même également les directions ou services petite enfance des secteurs.

Nous visons aussi à faciliter l'information et à prendre en compte les besoins concrets des familles. L'accueil petite enfance a été ouvert en 2013 à la fois pour accompagner et orienter les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants de moins de 3 ans, mais aussi pour enregistrer une pré-inscription en crèche municipale et répondre aux demandes de dépannages. Je l'ai évoqué tout à l'heure : ça peut être une situation d'urgence parce qu'il y a un problème, par exemple, avec l'assistante maternelle ou parce que les parents viennent d'emménager rapidement et qu'ils ont besoin d'un dépannage le temps de se retourner, ou alors il y a un souci du parent qui gardait l'enfant, qui tombe gravement malade, et auquel cas c'est éventuellement le papa qui prend le relais et, travaillant, il doit trouver une solution.

Sur le nombre de familles reçues, on peut voir qu'on a une légère diminution puisqu'en 2014, nous en avons reçu 818 et en 2017, 733. En tout cas, chaque année, sur les 4 000 familles ayant des enfants de moins de 3 ans, on voit que la moyenne varie de 700 à 800 pour recourir au service.

Pour réaliser ses missions, l'accueil petite enfance développe un travail partenarial avec l'ensemble des secteurs concernés : la PMI, l'unité de prévention et d'éducation médico-hospitalière, mais aussi toutes les associations qui œuvrent aussi dans le champ de la parentalité et également de l'insertion. On avait mené notamment tout un travail avec des structures telles que COALLIA ou autres pour justement apporter des réponses personnalisées aux personnes, par exemple, qui arrivent d'un autre pays, qui ont besoin de quelques heures d'hébergement de l'enfant le temps qu'elles fassent les démarches administratives ou alors qu'elles suivent une formation courte d'apprentissage du français, par exemple. Et comme ça, on a pu répondre à leurs demandes.

L'accueil centralisé petite enfance est le premier maillon qui guide les familles en recherche d'un mode d'accueil et assure le suivi des demandes en crèches municipales. Il travaille également en étroite collaboration avec les crèches associatives et accompagne même certaines crèches privées le cas échéant, notamment en méthodologie ou en conseils. Nous les recevons. Tous les porteurs de projet qui nous sollicitent, je les reçois ou les services les reçoivent selon la nature de leurs demandes, et nous ne lésinons pas pour leur donner des conseils ou leur dire ce qui existe déjà et leur conseiller de faire au moins une étude de marché sur la viabilité de leur structure, compte tenu du développement du nombre de structures qui a vu le jour au cours de ces dernières années.

Maintenant, on peut également évoquer un autre type de structure qui est les relais assistants maternels. Ils ont ouvert en 2013. Il y a quatre animateurs RAM qui couvrent l'ensemble du territoire amiénois. Leurs missions, c'est accompagner les 781 assistants maternels, dont 520 en activité, dans l'exercice de leurs fonctions et les informer des droits et des obligations qui leur incombent ; contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et proposer des temps collectifs ou individuels. Ça, c'est quelque chose qui est très apprécié par les assistants maternels qui viennent dans nos RAM parce qu'on peut faire des animations avec les enfants. Pendant ce temps-là, ils bénéficient de formations, de réunions d'information ou voire même peuvent conduire des entretiens. Ces temps permettent donc l'échange, l'écoute et le partage, et permettent aux assistants maternels qui sont parfois isolés de se retrouver en collectif qui partage les mêmes problématiques et du coup d'échanger et de créer du lien.

Ça permet également, au niveau du RAM, d'orienter, informer et accompagner les parents ou futurs parents, les employeurs d'assistants maternels également, pour connaître leurs obligations, les types de contrat, comment peuvent être gérés les litiges, comment peuvent être gérées également des ruptures de contrat. C'est quelque chose qui a pu évoluer avec la sédentarisation des relais d'assistants maternels au fil de l'eau de la relocalisation de certaines structures.

Si on regarde le bilan de l'activité des RAM de 2014 à 2017, vous pouvez voir que c'est quelque chose qui a trouvé son public dans la mesure où en 2014 nous n'avions reçu que 44 familles contre 657 en 2017, ce qui prouve que maintenant de plus en plus les parents sont informés de l'existence de ce dispositif et y recourent. Et le nombre des assistantes maternelles elles-mêmes a aussi bien évolué puisqu'elles étaient 440 à nous avoir fréquentés en 2014 contre 543 en 2017. Le nombre d'animations a également explosé : vous pouvez voir qu'il était de 31 en 2014 contre 113 en 2017. Enfin, le nombre de formations était de 50 en 2016 et de 39 en 2017. On peut noter une offre qui s'accroît avec un nombre de bénéficiaires qui lui également va croissant.

Nous avons également pour objectif de faire identifier le service petite enfance comme le premier maillon éducatif qui est garant de l'égalité des chances. C'est quelque chose de fort que nous avons inscrit dans notre projet éducatif global.

Depuis 2014, pour faire face à la parentalité en mutation, mais aussi aux besoins d'accueil qui sont nouveaux, on voit qu'on peut avoir des accueils qui sont plus ponctuels, précédemment c'étaient peut-être des accueils plus dans la durée, ou voire même des accueils atypiques selon les horaires des parents et leurs professions, et également faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques.

Là aussi, c'est une volonté forte : nous avons mis comme valeur dans notre projet éducatif la solidarité. C'est quelque chose que nous concrétisons notamment au niveau de l'accueil d'enfants handicapés ou qui ont des troubles du développement. C'est un effort conséquent qui est quand même assumé aussi par les équipes, il faut bien le dire, qui accueillent ces enfants, puisque nous sommes passés de 9 enfants en 2013 à 61 en 2017 et donc le service petite enfance a su, on peut le dire, s'adapter aux évolutions de la société mais aussi aux réglementations, on en reparlera plus tard quand on évoquera les pistes à venir sur notamment la garantie de mesures que l'on doit prendre régulièrement dans nos structures, mais également par rapport aux tendances pédagogiques qui évoluent également.

Les structures, quant à elles, se sont adaptées en modifiant l'aménagement des espaces, mais aussi en mettant en œuvre de nouvelles approches pédagogiques, des équipements et du matériel nouveau, parce que là aussi il y a des évolutions sur la manière de faire jouer les enfants. De nouvelles structures plus adaptables sont aussi créées pour leur permettre de faire de la motricité. Les mobiliers sont également beaucoup plus adaptés qu'avant. Cela permet donc d'offrir un accueil adapté encore plus.

La petite enfance est un domaine en perpétuelle évolution, vous venez de le voir, à l'identique du développement de l'enfant qui est lui-même en perpétuelle évolution. C'est pourquoi, au quotidien, les équipes réfléchissent pour améliorer toujours et modifier les procédures et les pratiques pour toujours essayer de faire mieux.

Nous créons aussi une dynamique collective de progrès en impliquant les enfants, les parents, les professionnels et les partenaires. Ça se traduit notamment par certaines institutions et certaines actions qui sont mises en œuvre. Par exemple, le conseil de crèche qui fédère l'ensemble des structures, mais aussi les conseils d'établissement au sein de chacune des

structures municipales, les réunions thématiques ou d'information qui peuvent être mises en œuvre, des cafés des parents qui sont aussi réalisés dans les structures, des sorties diverses et variées, la fête de Noël bien sûr, des réunions de concertation, les commissions d'admission, des temps de familiarisation et d'échanges quotidiens notamment quand on accueille des nouveaux enfants, il y a toujours un temps de familiarisation, et enfin des formations en interne ou en externe, qu'elles soient individuelles ou collectives, et notamment nous avons la journée petite enfance. C'est quand même quelque chose de particulier. J'ai pu échanger avec des collègues : ça ne se fait pas partout. Chaque année, nous réunissons l'ensemble de tous les personnels qui sont en contact avec les enfants, ce qui leur permet d'échanger avec des apports de professionnels et voire même des travaux en ateliers sur les thématiques qui sont traitées et qui émergent des besoins des professionnels.

L'ensemble de ces moments participatifs, d'échanges, permettent une meilleure prise en charge des enfants, l'adaptation des pratiques quotidiennes et bien sûr la mise en confiance des familles pour leur permettre d'encre nous confier leurs enfants avec plus de sérénité, si toutefois il en était besoin.

Nous visons également à créer un environnement sain, c'est-à-dire veiller à la qualité de l'air ambiant. Ça fait partie des mesures que j'évoquais tout à l'heure, en disant que nous devons de plus en plus nous adapter à la réglementation et aux exigences qui incombent à la collectivité et aux structures en charge d'accueil du jeune enfant.

Des diagnostics et des mesures correctives ont déjà été réalisés de 2014 à 2017. On l'a déjà évoqué à l'occasion d'un point de situation dans ce conseil. Nous acquérons des nettoyeurs vapeur qui sont beaucoup plus chers mais beaucoup moins polluants, moins de composants chimiques, notamment dans l'usage des couches, l'utilisation du liniment au lieu des lingettes et nous faisons les rappels, et c'est pratiqué, sur l'importance de l'aération des locaux quotidiennement.

Nous répondons aussi aux critères et normes environnementaux et de l'éco-label par rapport aux marchés d'équipement et de matériel. Nous nous assurons que les candidats remplissent les conditions nécessaires sur ces points-là.

Nous utilisons de plus en plus de peintures dépolluantes, notamment sur les nouvelles structures, ou encore des matériaux nobles comme le bois.

Enfin, nous veillons également à l'équilibre alimentaire qui a été revu avec trois composantes biologiques et/ou locales par semaine.

Donc vous l'aurez compris, mes chers collègues – ce sera ma conclusion –, l'amélioration de la qualité de vie est un axe primordial pour optimiser la santé de tous. Elle est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi la ville d'Amiens a mis en place ou amélioré l'ensemble des mesures citées précédemment et nous y veillons pour pouvoir continuer à offrir cet accueil de qualité auquel les parents sont tant attachés et nous aussi d'ailleurs. Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup Mathilde.

Je précise, avant d'ouvrir le débat si nécessaire, qu'évidemment, comme à l'habitude, le diaporama qui vient de vous être présenté vous sera diffusé pour que vous ayez tous les éléments parce qu'on n'est pas là pour noter dans le détail les chiffres qui sont fournis. Il va vous être fourni incessamment, c'est même peut-être en cours d'envoi, comme à l'habitude. J'en profite pour remercier notre service des assemblées qui est très réactif.

Qui demande la parole ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Merci, Madame le Maire, et merci, Madame l'Adjointe, pour cet exposé qui reprend donc, et c'est un peu une satisfaction, l'ensemble des éléments qu'on avait mis en place durant notre mandat puisqu'en fait vous avez poursuivi aussi bien la commission d'attribution, l'accueil petite enfance, que la formation des personnels. Enfin toutes ces choses ont été mises en place avant que vous n'arriviez et je vois que ça vous satisfait puisque vous avez continué dans ce sens.

Par rapport au nombre de places que vous avez annoncé au départ, vous dites qu'il y a une évolution de 80 places municipales et vous ne nous présentez que l'amélioration de la crèche Pigeon Vole qui a créé 12 places supplémentaires. Donc je voudrais voir un peu d'où vous tenez les 80 places municipales supplémentaires. Je veux bien qu'il y ait des places associatives qui se sont créées. Ça, on les a vues. Les places en entreprise, c'est intéressant mais ça ne concerne pas spécifiquement les Amiénois, donc on ne peut pas vraiment les compter, enfin même si dans les places d'entreprise, il y a des Amiénois dedans, mais il n'y a pas que des Amiénois. Quant aux micro-crèches, ce n'est pas tout à fait la même qualité d'accueil que dans une crèche municipale.

Vous ne faites pas état de la crèche familiale, donc là je ne sais pas à combien de places on en est puisqu'il y a eu des postes supprimés pour les crèches familiales, et vous ne faites pas non plus état du nombre d'assistantes maternelles.

Par contre, ce que je vois, c'est qu'effectivement l'accueil centralisé a du succès et du coup peut-être que les assistantes maternelles sont davantage sollicitées. Et puis les relais assistants maternels ont bien du succès. Donc ça, c'est tant mieux, puisque ça peut permettre justement de mettre en lien les familles avec les assistantes maternelles qui n'avaient pas forcément d'enfants.

J'ai aussi une question sur les critères d'attribution des places en crèche. Vous avez présenté les critères par rapport à l'emploi. Par contre, vous n'avez pas représenté les autres critères. Est-ce que, par exemple, l'adoption est toujours un critère prioritaire ? Parce que c'est vrai qu'en cas d'adoption, c'est vraiment important que les enfants soient pris en charge par les crèches collectives plutôt que laissés chez d'autres familles, pour la stabilité de l'enfant. C'était une demande, en tous les cas des gens qui travaillent dans l'adoption, que ce soit un critère prioritaire.

**MME FOURÉ :** Madame LEPRESLE, juste quelques mots pour vous dire que moi, je me refuse absolument à rentrer dans cette petite querelle stérile qui consiste à dire : vous continuez des choses que nous, on avait entamées, et puis que nous vous répondions : oui, mais c'était entamé aussi bien avant vous, etc. Non, stop !

Je pense que nous pouvons nous réjouir tous, ici, d'avoir la même volonté de répondre aux besoins des familles et de proposer des dispositifs conformes à la diversité des besoins des familles et conformes aussi et surtout à l'intérêt des enfants. Au-delà de cela, stop aux petites guéguerres s'il vous plaît ! Je pense que c'est vraiment superflu. On est tous d'accord pour la priorité aux enfants et on partage volontiers avec vous cette priorité.

Sur les autres points, Madame ROY vous répondra probablement en partie, mais je souhaiterais que les aspects un peu plus techniques soient vus en commission, quitte à ce que ce dossier-là soit inscrit à la prochaine commission, pour que vous puissiez décortiquer davantage les choses parce que je pense qu'autrement pour répondre, par exemple, aux critères que vous indiquez

sur l'adoption, etc., c'est un vrai sujet mais qui peut être débattu plus utilement, me semble-t-il, en commission.

Pardon ? Allez-y.

**MME LEPRESLE** : Combien de places ont-elles été créées en crèches municipales...

**MME FOURÉ** : Non, non.

**MME LEPRESLE** : ... parce que moi, j'en compte 12, alors que vous annoncez 80 ?

**MME FOURÉ** : Non, mais je pense que sur certains points, madame ROY vous répondra parce que c'est en conseil municipal qu'il doit y être répondu, notamment sur le nombre de places, mais sur d'autres sujets que vous avez soulevés, je propose que ce soit étudié dans une prochaine commission.

Monsieur LESSARD m'a demandé la parole.

**M. LESSARD** : Merci Madame le Maire.

Merci à Madame ROY et à vous-même d'avoir permis d'avoir un bilan sur ce schéma local petite enfance.

Vous verrez que mon rappel traduit bien le consensus dont vous venez de parler parce qu'effectivement je me disais que dès lors que les objectifs quantitatifs sont approchés, voire presque atteints, ce dont on peut tous se réjouir en effet, après une impulsion qui avait été donnée dès les années 2006-2007 alors que c'est vous qui étiez en charge de ces questions, et que nous, dans l'opposition, je me souviens, nous poussions en faveur d'un schéma local petite enfance. Nous avons eu de nombreuses réunions là-dessus parce qu'il y avait un vrai problème d'accueil en crèche, toutes les formes d'accueil d'ailleurs, que ce soit en crèche associative ou en crèche municipale, et nous nous étions emparés de ce sujet et vous aviez commencé à y répondre. Donc effectivement, nous l'avons relancé en 2008 et vous l'avez poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes d'accord.

En tout cas, si un rattrapage en nombre de places d'accueil était nécessaire, je pense qu'il faut aussi se préoccuper d'améliorer encore l'aspect qualitatif de la prise en charge du petit enfant de 0 à 3 ans en jouant sur tous les leviers : l'accueil en école maternelle, en établissement d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels, la formation des personnels et l'accompagnement des parents.

Le recul de la scolarisation à 2 ans dans le pays, et Amiens n'y échappe pas, n'est pas sans conséquence sur le mauvais classement de la France dans les études internationales.

Un enfant sur trois n'est pas pris en charge hors de sa famille, soit par l'école, soit par une structure d'accueil. Or, c'est à cet âge que les facteurs de la réussite scolaire, éducative, sociale s'installent ou pas pour un enfant, notamment les inégalités face au langage.

Une étude réalisée aux États-Unis, mais il y en a d'autres aussi en Europe, montre que les enfants issus de familles favorisées ont à 3 ans entendu trois à quatre fois plus de mots que ceux de familles défavorisées.

Une intervention de qualité au cours de la petite enfance améliore les perspectives d'intégration sociale et économique en particulier pour les enfants de familles défavorisées.

Le fait d'entretenir des interactions de qualité avec des tiers dans la prime enfance est crucial pour les apprentissages et la capacité à créer des liens avec les autres. Cela justifie donc, à notre sens, un investissement public ambitieux, mais aussi d'orienter nos politiques publiques pour compenser les différences de stimulation pour les moins favorisés.

Le recul sur la scolarisation à 2 ans qui est passée, je le rappelle, de plus de 30 % à moins de 20 %, et notre territoire n'échappe pas à cette tendance, entre 2002 et 2012, du fait de l'État, a reporté sur les collectivités la responsabilité de la prise en charge des tout jeunes enfants alors que la lutte contre les inégalités qui se créent à cet âge doit être une cause nationale, à notre avis, et que le retour sur cet investissement social est évident.

Si notre ville a démontré une réelle capacité de répondre à la demande d'accueil du jeune enfant, je pense qu'il faut maintenant que l'État reprenne une politique volontariste de scolarisation dès 2 ans. Et d'ailleurs, là non plus, la ville n'a jamais été en reste dans sa politique scolaire depuis près de 50 ans et dans l'accueil périscolaire. On le sait tous ici.

Donc il nous revient, tout en cherchant encore à renforcer le rôle éducatif de nos crèches publiques et privées installées sur notre territoire, notamment par une formation accrue des personnels, l'implication des parents, à faire aussi pression sur l'État pour que les moyens consacrés à la tranche d'âge scolaire de 2 à 6 ans ne soient plus réduits mais étendus à Amiens.

À ce propos, je voudrais élargir un peu le débat sur une question qui va concerner les plus de 3 ans, mais comme Madame ROY est bien lancée, elle pourra me répondre, si vous le permettez, Madame le Maire.

Un rapport récent de la Cour des comptes sur les finances publiques locales a abordé la question de l'exercice par les communes de leurs compétences scolaires. Il a été noté dans ce rapport que la possible extension de l'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans – le rapport avait été écrit avant que la décision soit prise – pourrait avoir comme conséquence la création d'un nombre important de classes nouvelles dans notre ville – c'est dans le rapport de la Cour des comptes – où le taux relativement faible de scolarisation des enfants de moins de 6 ans, dans le secteur public, qui est de 80 %, entraînerait la création de 23 classes supplémentaires, selon le rapport.

Vous avez répondu à la Cour des comptes qu'il y aurait la nécessité d'une réelle évaluation de l'impact d'une telle mesure sur l'organisation scolaire et sur les finances de la ville, ce que l'on comprend bien. Donc je vous pose la question : dès lors que cette obligation est désormais programmée pour la rentrée 2019, pourrez-vous nous présenter prochainement les mesures que vous envisagez pour y faire face ? Je crois que ça va un peu dans le prolongement de ce que l'on a dit dans ce débat très intéressant sur la petite enfance de 0 à 6 ans.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURÉ :** D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Mathilde ROY de répondre pour partie aux questions et de renvoyer donc en commission les sujets plus techniques, je vais dire.

**MME ROY :** Comme vous l'avez vu, le chiffre était brut, mais portait sur la période 2008 à 2018 et l'accroissement du nombre de places municipales était aussi en comprenant les enfants qui sont accueillis au titre de la crèche familiale. Ce ne sont pas que les places dans nos crèches

classiques (Fauga, etc.). Ce sont aussi les enfants qui sont accueillis chez les assistants maternels, d'où le volume.

Bien sûr, nous prenons toujours en compte l'adoption dans les critères, pour répondre à Madame LEPRESLE. Je la rassure là-dessus.

Quant à Monsieur LESSARD, effectivement, moi, je veux bien, si Madame le Maire en est d'accord, que quand on aura pu calibrer le nombre de classes auquel on devra faire face pour la rentrée 2019, on puisse vous parler précisément et vous faire un point très précis, comme on l'a fait à chaque fois que de nouvelles mesures ont été mises en œuvre, notamment avec les dédoublements des CP et, cette année, des CE1.

C'est une préoccupation que nous partageons. On a la chance, à Amiens, d'avoir déjà beaucoup d'enfants qui sont scolarisés tôt, donc on a beaucoup moins de problèmes à gérer quand on va devoir en scolariser encore plus que d'autres collectivités dans lesquelles ça n'était pas forcément le cas.

On vous rejoint complètement : même si c'est la scolarisation à 3 ans, c'est encore la petite enfance. Donc, nous serons tout à fait en mesure, là aussi, de faire le maximum pour que la rentrée se passe bien et ce d'autant plus que, comme vous le savez, nous avons quand même plus de 60 % de nos écoles qui sont en REP et REP+ et l'un des objectifs de la réforme de la scolarisation à 3 ans, c'est justement de permettre à des enfants qui sont dans des milieux sociaux ou économiques qui ne leur permettraient pas d'avoir des conditions de développement peut-être autant favorables que dans d'autres milieux, de pouvoir, grâce à l'école, acquérir les bases, acquérir la socialisation et stimuler leur développement. Donc, nous mettrons tout en œuvre aussi pour que ça puisse se faire dans les meilleures conditions possibles pour la rentrée 2019. On a déjà regardé : ça n'aura pas un trop lourd impact pour nous.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup à Mathilde ROY.

J'ajoute qu'il y a un certain nombre d'associations dans notre ville qui heureusement développent aussi l'apprentissage de la lecture comme loisir et comme outil de jeu, de plaisir au fond, et je pense que c'est vraiment important parce qu'on sait très bien que les enfants qui ont une bonne connaissance de la lecture et qui ont surtout le goût de la lecture, ça leur donne de la curiosité et c'est un atout évidemment pour leur scolarité. Mais ça, ça fait partie des sujets qu'on aura bien sûr l'occasion de ré-aborder tout au long de nos conseils parce que ce sont des sujets évidemment majeurs.

Merci, Mathilde ROY, pour le point sur ce sujet.

Maintenant, je voudrais aborder un point d'étape sur le rendez-vous que nous avons eu, cet après-midi même, avec Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale.

Si vous vous souvenez, en juillet, j'avais été reçue à l'Élysée par la secrétaire générale adjointe de l'Élysée et par le conseiller du président de la République en charge de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la recherche, et j'avais abordé avec eux, accompagnée par le directeur de cabinet d'Alain GEST, mon directeur de cabinet et le directeur général des services de la ville et de la métropole, la question du devenir de notre rectorat. J'avais trouvé un accueil ouvert.

À la suite de ce rendez-vous, il m'avait semblé pertinent de demander un rendez-vous, cette fois, au ministre de l'Éducation nationale lui-même.

Nous savons bien qu'il est très occupé par la rentrée des classes, puis par un certain nombre de chantiers qu'il a mis en œuvre. Mathilde ROY parlait il y a une seconde du chantier du dédoublement des classes de CP dans les secteurs en REP et REP+ et du dédoublement des classes de CE1 dans les secteurs REP+, mais c'est un chantier parmi d'autres que mène le ministre.

Néanmoins, il nous a reçus cet après-midi. J'étais accompagnée d'Alain GEST, de mon directeur de cabinet, de son directeur de cabinet et du directeur général des services de la ville et de la métropole.

Plusieurs sujets ont été abordés, à commencer bien sûr, et c'était le sujet majeur, par le rectorat.

Vous vous doutez bien que ce soir, je ne vais pas faire d'annonce parce que le ministre ne nous a pas donné de résultat de la réflexion qu'il est en train de mener avec les rectorats de Lille et d'Amiens. Néanmoins, je peux vous dire plusieurs éléments.

Le premier, c'est que le ministre nous a dit que la décision serait annoncée au mois de janvier 2019, pour une mise en œuvre dans la foulée, donc probablement à l'horizon 2020. Il nous a indiqué que le sujet était en réflexion, mais ce que je tiens à vous dire, c'est qu'il a été particulièrement attentif, c'est comme ça qu'on l'a vraiment perçu, et réceptif aux arguments que nous avons pu développer. Très conscient du sujet lié au fait que nous sommes une ancienne capitale régionale qui a été privée de son statut de capitale régionale et donc qui a quelque part une blessure, je vais dire, il s'est montré extrêmement attentif à nos arguments. Il ne nous a donné aucune assurance ferme, définitive et concrète, mais en tout cas, nous sommes repartis de son bureau en étant convaincus qu'il serait extrêmement attentif aux décisions qui pourraient être prises.

Précisons qu'il nous a dit que quoi qu'il en soit, quelle que soit l'issue de cette réflexion qui est menée actuellement par nos deux rectrices, quelle que soit la décision qui sera prise à l'issue, des services du rectorat resteront à Amiens et des services du rectorat resteront à Lille. Son objectif est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de perdant. C'est le terme qu'il a utilisé. Donc, que les différentes villes et notamment celles qui étaient capitales régionales et qui ne le sont plus ne se considèrent pas comme perdantes dans cette opération.

Je crois que j'ai dit l'essentiel des propos sur les rectorats.

Évidemment, Monsieur le Ministre a ajouté qu'il n'y aurait, quelle que soit encore la décision, aucune mobilité imposée aux personnels, et ça, ça va de soi, et c'est plus un discours en direction du personnel de l'Éducation nationale que des élus que nous sommes.

Pour justifier la place que je lui demandais de réserver à Amiens dans son dispositif, j'avais rappelé qu'en 2020 nous allions être Capitale européenne de la jeunesse et que pour la première fois une ville française serait Capitale européenne de la jeunesse.

Sa réponse a été de me dire, et ça, je suis autorisée à vous le dire publiquement, que depuis le dernier remaniement, il a maintenant en charge la jeunesse puisque, comme vous le savez, il a un secrétaire d'État à la jeunesse auprès de lui, et donc le propos qu'il a tenu, c'est de dire : puisqu'Amiens va être Capitale européenne de la jeunesse, il est indispensable et évident que le ministère de la Jeunesse se délocalise à Amiens à un moment de cette année 2020. Alors, je ne vous dis pas combien de temps. Est-ce que ça va être une journée ? deux jours ? une semaine ? Je n'en sais rien. Il ne s'est évidemment pas engagé sur la durée. Néanmoins, je trouve que symboliquement c'est un geste très fort qu'il nous a annoncé en nous disant qu'on

pouvait le dire dès maintenant puisqu'il est maintenant en charge de la jeunesse et c'est à ce titre-là qu'il s'est ainsi avancé.

Vous entendez dans mes propos que je ne suis ni triomphaliste ni pessimiste. Je suis réaliste. J'essaye de l'être et de l'être toujours sans avoir un optimisme exagéré. Mais en tout cas, je suis sortie de cet entretien, et Alain GEST pourra compléter son ressenti et compléter si j'ai omis des aspects, je ne vais pas dire rassurée, mais en tout cas confiante dans la volonté du ministre de faire en sorte qu'Amiens ne soit pas oubliée dans le cadre du dispositif à venir.

Alain, non ?

**M. GEST :** Je n'ai rien à ajouter effectivement, si ce n'est confirmer qu'il était extrêmement attentif d'ailleurs à cette situation que nous connaissons à Amiens – Lille, mais également à des situations identiques dans d'autres régions et qu'il en tiendrait compte nécessairement dans la décision qu'il serait amené à prendre.

**MME FOURÉ :** Je tenais à faire cette communication puisque je reviens tout droit de cet entretien et évidemment on va continuer à travailler en étroit lien avec Madame la Rectrice CORMIER qui travaille elle aussi avec Madame la Rectrice CABUIL pour voir quels scénarii pourraient être proposés et comment faire en sorte que ces scénarii soient le plus favorables possible à notre ville.

Allez-y, Monsieur CARDON.

**M. CARDON :** Madame le Maire, est-ce que vous avez pu aborder l'université dans ce cadre-là ? Parce qu'un recteur, c'est aussi le chancelier des universités et donc c'est lui qui organise cet appareil d'enseignement supérieur. Parce que les risques sont quand même importants compte tenu des différences de taille, de nombre d'étudiants entre les facultés de Lille multiples et notre université généraliste et brillante. La question n'est pas là. En tout cas, l'histoire témoignera qu'on est tous à soutenir ce bel outil. Parce que là, les risques de devenir une antenne lilloise sont quand même une des choses qu'on peut au moins pointer et prendre un certain nombre d'engagements dans les futures rencontres que vous pourriez avoir avec ces services et avec Madame le Recteur.

Sur le reste, je ne me prononcerai pas pour des raisons personnelles et professionnelles. L'université c'est important. Pour nous, c'est important.

**MME FOURÉ :** On a aussi abordé la question de l'université, vous vous en doutez bien, puisque c'est un tout. En effet, actuellement, nous avons un recteur qui est chancelier des universités et qui a donc en charge à la fois le premier degré, le second degré et l'enseignement supérieur.

Nous avons abordé ces sujets et ce que je peux vous dire, à l'instant où je vous parle, c'est qu'il n'est dans l'esprit de personne l'idée de faire de l'université Picardie Jules Verne une antenne des universités de Lille en train de se fondre en une seule université. Ça n'est pas du tout à l'ordre du jour. C'est la seule chose que je puisse vous dire de manière vraiment ferme et claire.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Évidemment, nous reviendrons sur le sujet au fur et à mesure que les informations nous parviendront et au fur et à mesure de ce que nous pourrons dire aussi.

Pas d'autres observations ? Je vous remercie.

C'était vraiment important qu'on puisse faire ce point d'étape, même si, encore une fois, les choses ne sont pas bouclées. La décision sera indiquée en début d'année prochaine, comme je viens de le dire.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018. APPROBATION.**

**MME FOURÉ** : Le projet de procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURÉ** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 7 septembre et le 11 octobre 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Si, Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Oui, merci Madame la Maire.

Très rapidement, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de parcelles agricoles qui étaient remises avec des baux. Est-ce qu'on avance sur un plan territorial alimentaire global à la fois en gérant le foncier et puis aussi le soutien aux producteurs locaux et aux cantines scolaires et autres ?

**MME FOURÉ** : Alors, ce sont deux sujets complètement différents parce que les décisions dont vous parlez, ce sont des baux précaires souvent, qui sont signés pour une année et révocables rapidement si on a besoin des terres. Donc, c'est une chose. Et là, ces décisions reviennent vraiment régulièrement en décisions du maire dont je vous fais le compte rendu.

C'est un autre sujet que de voir la question de l'alimentation, des circuits courts, etc., sujet que Mathilde ROY a déjà abordé à plusieurs reprises ici et sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Tu veux en dire un mot ? Vas-y.

**MME ROY** : Je peux juste dire en complément, comme l'a dit Madame le Maire – je ne serai pas très longue là-dessus –, qu'on a déjà amorcé les démarches de plan territorial global en accroissant le recours aux producteurs bios et locaux. Je pense que la nouvelle loi sur l'alimentation va nous y aider dans la mesure où, comme vous l'avez dit, il y aura aussi par ailleurs des mesures qui seront prises ultérieurement, notamment sur le foncier, etc., et qui viseront à ce que des agriculteurs puissent se mettre sur ces créneaux-là ou voire même que de nouvelles personnes s'investissent dans cette activité. Donc, c'est quelque chose que nous partageons et nous espérons bien pouvoir encore accroître le recours à ces producteurs lors de ces prochaines années, tel que la loi de toute façon nous y invitera.

**MME FOURÉ** : Merci. Je ne fais pas voter les décisions du maire : c'est juste un compte rendu.

**DONT ACTE**

**6 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SÉISME ET AU TSUNAMI QUI ONT FRAPPÉ L'INDONÉSIE.**

**MME FOURÉ :** Les îles des Célèbes en Indonésie, frappées vendredi 28 septembre dernier par un violent séisme suivi d'un tsunami, font face à une situation d'extrême urgence depuis plusieurs jours.

La fondation des architectes de l'urgence lance donc un appel aux dons pour l'envoi d'abris et de matériaux d'urgence pour aider les sinistrés.

Le bilan humain dépasse le millier de victimes et plus de 2 500 blessés. Il risque malheureusement de s'alourdir encore, et les secours peinent à arriver sur place.

Je vous propose donc d'accorder notre soutien à cette O.N.G. qui est, je le rappelle, la seule O.N.G. installée à Amiens et dont le siège social est installé à Amiens, en lui versant une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les inondations dont ont été victimes les habitants du département de l'Aude, nous avons pris contact avec l'association des maires de ce département pour voir s'ils avaient besoin d'une aide quelle qu'elle soit, qui peut être peut-être une aide humaine plus qu'une aide matérielle. Mais la fondation des architectes de l'urgence n'a pas vocation à intervenir là parce qu'il ne s'agit pas de reconstruire dans un lieu qui est privé de soutien technique, pour que tout le monde ait bien le niveau de compréhension maximum sur le sujet.

Madame BERGER.

**MME BERGER :** Bien entendu, je voterai cette décision et je suis très heureuse de voir que la ville d'Amiens est capable de solidarité et de fraternité et que c'est inscrit dans ses gènes.

Simplement, je sais bien que la fondation des architectes de l'urgence est amiénoise, mais il y a aussi d'autres O.N.G. qui, peut-être, pourraient bénéficier de notre apport et puis tous ces gens, au loin, qui sont inondés et qui vivent des drames, certes c'est en Indonésie suite à un tsunami, mais il y en a beaucoup de par le monde et il y en a qui arrivent chez nous. Donc c'est simplement pour dire que j'aimerais aussi que cette solidarité, cette fraternité s'exerce vis-à-vis notamment des jeunes Africains qui viennent à Amiens et qui sont à la rue régulièrement. Monsieur LORIC est allé les rencontrer, mais il y a des villes, comme la ville de Paris qui n'est quand même pas des moindres, évidemment qui a beaucoup de patrimoine, mais nous aussi, qui savent les loger au moins temporairement.

**MME FOURÉ :** Juste un mot parce que je ne veux pas polémiquer sur ce sujet qui est un vrai sujet trop important pour cela.

Je voudrais juste vous rappeler que, lorsqu'il y a quelques jours, le secrétaire général de la préfecture m'a appelé pour me demander la possibilité d'accueillir à Amiens des familles supplémentaires suite au démantèlement de Grande-Synthe, j'ai dit oui. Je n'en ai pas fait toute une histoire, je n'ai pas publié, je n'ai pas dit, je n'ai pas convoqué le ban et l'arrière-ban pour le communiquer. Je l'ai fait et je l'ai fait en accord avec mes élus. Je pense que c'est comme ça qu'on avance et ce n'est pas nécessairement en faisant de grands discours ou de grandes déclarations pour dire qu'on ouvre un bâtiment qui n'est pas nécessairement adapté à l'accueil des personnes. Je pense à ma collègue de Paris.

Je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir, ni de la maire de Paris, ni d'autres d'ailleurs, parce que nous essayons de faire dans la mesure de nos possibilités, d'accueillir dans de bonnes conditions. Je pense qu'Annie VERRIER et toute l'équipe autour d'elle – quand je dis toute l'équipe, c'est aussi bien l'équipe d'élus bien entendu que l'équipe administrative – sont là aussi pour faire face aux besoins et pour travailler main dans la main avec les services de l'État. C'est comme ça qu'on avance, encore une fois.

Je mets au vote la subvention des architectes de l'urgence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7 - COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES. PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS RETRAITÉS. SUBVENTION 2018. CONVENTION.**

**MME FOURÉ** : C'est comme chaque année.

Je vous propose de verser une subvention de 41 540 € au Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole, correspondant à la participation de la ville d'Amiens sur la prime devant être versée aux retraités en fin d'année 2018.

Cette délibération est récurrente. Elle est présentée chaque année.

Pour mémoire, je vous rappelle que seuls les agents partis en retraite jusqu'en 1996 peuvent bénéficier de cette prime, puisqu'ensuite la législation a évolué.

J'imagine qu'il n'y a pas d'observation. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8 - INDEMNISATION SUITE À SINISTRE. DOSSIER N° V 17.06.02 EA.**

**MME FOURÉ** : La SARL La Coupole, exploitant du restaurant La Coupole, place Longueville au cirque précisément, est locataire de l'immeuble sis 8, place Longueville, propriété de la ville d'Amiens.

Le restaurant a subi des dommages consécutifs aux fortes pluies du 2 juin 2017 provoquant un dégât des eaux par infiltration.

Je vous propose donc de verser à la SARL (ou à son assureur suivant le cas) une indemnité d'un montant de 2 011,26 €.

Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9 - REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES ET DE VOLETS ROULANTS AU SEIN DE L'ÉCOLE MATERNELLE RENANCOURT.**

**MME BEN MOKHTAR** : Madame le Maire, si vous m'y autorisez, je vous propose de traiter conjointement les délibérations 9 à 14, car en effet, il s'agit pour chacun de ces dossiers de vous autoriser, d'une part, à lancer le démarrage des travaux et, d'autre part, à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour leur exécution.

**MME FOURÉ :** Si tout le monde en est d'accord, on va présenter toutes les délibérations ensemble, et ensuite on les votera de manière séparée comme il est d'usage.

**MME BEN MOKHTAR :** Les travaux concernent les écoles qui sont situées sur le secteur ouest.

Le point n° 9 concerne le remplacement de menuiseries extérieures et de volets roulants au sein de l'école maternelle Renancourt, située rue Haute des Champs. Le coût de ces travaux serait de 81 060 € TTC.

**MME FOURÉ :** Vous poursuivez et puis on votera tout ensemble à la fin.

**MME BEN MOKHTAR :** Le point n° 10 concerne l'école primaire Petit Saint-Jean, située au 15, rue Molière. Elle doit faire l'objet de travaux de mise en conformité de l'accessibilité pour un montant de travaux estimé à 23 935,14 €.

Le point n° 11 concerne toujours Renancourt, cette fois-ci avec la mise aux normes accessibilité de l'école primaire Renancourt B dont le coût est estimé à 35 480 €.

La délibération n° 12 concerne la mise en conformité de l'accessibilité du restaurant de l'école primaire Renancourt, située rue Émile Francfort. Le coût des travaux s'élève à 15 004,40 € TTC.

C'en est terminé pour les écoles. Les deux autres points concernent des salles municipales.

Le point 13, c'est la salle municipale Henry Gabet, située Cité Roger au Faubourg de Hem. Des travaux d'accessibilité y sont prévus avec la mise aux normes de l'escalier extérieur, de l'éclairage du hall d'entrée, des sanitaires, des portes intérieures, de l'évier de la cuisine et de la signalétique. Le coût s'élève à 18 014,81 €.

Pour le dernier point, c'est la mise en conformité/accessibilité de la salle municipale Victor Languillon, située rue Haute des Champs. Il s'agit notamment de créer une rampe d'accès extérieure, de mettre aux normes le parking extérieur, le portillon d'entrée et les portes intérieures, d'intervenir sur l'évier de la cuisine et de mettre en place de la signalétique. Le coût de cette opération est estimé à 20 865,20 € TTC.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations sur l'une ou plusieurs de ces délibérations ? Il n'y en a pas.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉCOLE PRIMAIRE PETIT SAINT-JEAN.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE RENANCOURT B.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12 - MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DU RESTAURANT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE RENANCOURT.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET MISE AUX NORMES À LA SALLE MUNICIPALE HENRY GABET.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14 - MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE MUNICIPALE VICTOR LANGUILLON.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15 - ÉTOUVIE. PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DES COURSIVES. ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE. SOLLICITATION DU PRÉFET.**

**M. LORIC :** Le projet de requalification et de restructuration de « l'îlot des Coursives » prévoit la création d'un centre attractif, comprenant un pôle commercial et un pôle médical privé, ainsi qu'un pôle de services publics, le tout desservi par une voie nouvelle en pied d'immeuble avec stationnements, entre la rue du pays d'Auge et l'avenue de Bourgogne.

Les espaces publics, y compris la partie centrale de l'avenue de la Commune de Paris, seraient restructurés et les cheminements piétons sur l'ensemble de l'îlot ainsi qu'entre Étouvie et Montières seraient sécurisés pour favoriser une meilleure accessibilité.

La réalisation de ce projet nécessite d'acquérir des lots de la copropriété, et nous espérons que ce sera par le biais de négociations amiables, mais le recours à l'expropriation ne peut pas être exclu.

Je vous propose donc d'approuver la composition du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que la composition du dossier d'enquête parcellaire.

Je vous invite également à autoriser Madame le Maire à saisir Monsieur le Préfet afin :

- qu'il diligente la procédure conjointe d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire ;
- qu'il déclare d'utilité publique au profit de la ville d'Amiens les travaux, ouvrages et acquisitions nécessaires à la réalisation du projet de restructuration de l'îlot des Coursives ;
- qu'il déclare cessibles les lots de copropriété nécessaires au projet et compris dans le périmètre de déclaration d'utilité publique.

Je vous propose enfin d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à poursuivre en cas d'avis favorable, après enquête, la procédure d'acquisition des terrains concernés par ce projet à l'amiable, voire par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

**MME FOURÉ :** Merci Jean-Christophe LORIC. Je pense que c'est vraiment un outil intéressant pour nous d'avoir cette procédure pour le cas où on ne parviendrait pas à régler les choses sur le plan amiable.

Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR qui veut ajouter un mot.

**MME BEN MOKHTAR :** Merci Madame le Maire.

Je voulais juste faire un petit point d'étape sur l'avancement des travaux. En tout cas, moi, je m'en réjouis.

J'en avais parlé déjà au dernier conseil municipal, quand je vous avais parlé de l'îlot ouest de l'îlot des Coursives où les travaux avaient démarré avec le raccordement de la cour de l'école Monseigneur Cuminal au bâtiment et qui est terminé depuis un moment puisque les travaux avaient commencé le 23 août dernier.

Et puis mercredi, normalement, tout a été fait, les places de stationnement par anticipation de la démolition du supermarché ont été réalisées sur l'îlot ouest. Donc normalement, nous avons une belle esplanade bien goudronnée et avec de belles places normalement depuis mercredi.

Et puis, les travaux avancent. Pour la semaine prochaine, normalement, nous allons passer aux travaux qui concernent l'îlot est du projet, avec la démolition de la passerelle de Saintonge, la passerelle blanche, et puis avec l'aménagement aussi de l'avenue de la Commune de Paris avec la démolition de l'îlot central, comme je l'avais déjà expliqué.

**MME FOURÉ :** Et donc ça, ça va être concomitant parce qu'il est évident qu'il faut aménager immédiatement l'avenue de la Commune de Paris pour permettre la traversée des enfants et des familles en toute tranquillité, comme ça a été déjà dit à plusieurs reprises.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** C'est le marronnier du conseil municipal, ce sujet. C'est pour rester fidèles aux prises de position que nous avons eues les fois précédentes, d'autant plus que vous avez rencontré, avant le conseil municipal, s'ils n'étaient pas partis...

**MME FOURÉ :** Moi, je les ai rencontrés.

**M. BEUVAIN :** Vous les avez rencontrés, Madame le Maire. C'est très bien. J'y ai assisté. L'échange était courtois parce que leur demande, c'était la prise en compte des préconisations, avis et contributions qu'ils avaient versés au débat. Vous savez qu'ils restent très attachés sur cette passerelle entre autres, tout en partageant, je l'ai déjà dit, des points très positifs de ce qu'il y a dans le projet. Il ne faut pas le cacher non plus. On ne profère pas que des mensonges et on ne travestit pas la vérité. Mais il y a un attachement profond des gens du quartier à leur passerelle. Et pour toutes ces raisons également, et tout un ensemble d'avis qui ont été pris un peu, peut-être, avec légèreté, même si ce dossier avance dans le bon sens, je m'abstiendrai et je crois que certains de mes collègues s'abstiendront.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** Je pense que les choses ont été déjà largement débattues, dites et redites. On a besoin de supprimer cette passerelle pour réaliser les différents projets.

On peut passer au vote sur cette délibération qui ne porte pas sur la passerelle mais qui porte sur la déclaration d'utilité publique, le lancement de la procédure.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.*

**16 - CENTRE COMMERCIAL LE COLVERT. M. KAMEL EL FATHI. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. LORIC :** Dans le cadre de l'opération de rénovation du centre commercial du Colvert, je vous propose d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur EL FATHI dont l'objet est de confirmer la résiliation du bail commercial portant sur le lot n° 26 du centre commercial Le Colvert et de fixer le montant de l'indemnité de résiliation qui s'élève à 26 475 €.

**MME FOURÉ :** Là aussi, le projet se poursuit, enfin il démarre vraiment visiblement maintenant puisque, sauf erreur de ma part, n'est-ce pas Patrick PIGOUT, c'est dimanche prochain qu'il y a le déménagement du marché du Colvert qui va marquer, là, les esprits forcément.

Y a-t-il des observations sur ce point ? Non, on passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17 - ZAC CATHÉDRALE. PROTOCOLE DE CLÔTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SAEM AMIENS AMÉNAGEMENT (2000 - 2015).**

**M. LORIC :** Par délibération en date du 19 novembre 2015, le conseil municipal a décidé la suppression de la ZAC Cathédrale pour laquelle une convention publique d'aménagement avait été conclue en août 2000, pour sa conception et sa réalisation, avec la SAEM Amiens Aménagement. Je rappelle que cette convention est dorénavant échue depuis le 31 décembre 2015.

Aussi, la version finalisée du protocole de clôture de cette opération et ses annexes nous ont été transmises.

Il ressort du bilan financier un montant de dépenses de 15 816 015,96 € HT et 5 981 146,44 € HT de recettes. À noter que la participation d'équilibre de la collectivité s'élève à 9 834 869,52 €.

Ainsi, je vous propose, d'une part, d'approuver le protocole et le bilan de clôture définitifs de la convention publique d'aménagement de la ZAC Cathédrale et, d'autre part, de donner quitus à la SAEM Amiens Aménagement de sa mission d'aménageur réalisée du 29 juin 2000 au 31 décembre 2015.

Il convient également d'approuver le versement à la SAEM du solde de la participation d'un montant de 34 928,52 €.

**MME FOURÉ :** Merci pour les chiffres précis.

Pas d'observation(s) sur ce point ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18 - CESSION RUE DE ROUEN. ABROGATION DE DÉLIBÉRATION.**

**M. LORIC :** Je suis désolé parce que le grand écran ne fonctionne pas, mais vous voyez apparaître sur le petit écran la parcelle dont il s'agit.

Par délibération en date du 28 juin 2018, on avait décidé de céder, au profit de la société SIGLA 9, les parcelles situées à l'arrière du 541 rue de Rouen. Sur la carte, je ne sais pas si

vous arrivez à le voir parce que c'est une toute petite parcelle, mais c'est celle qui est située au sud de la parcelle...

**MME FOURÉ** : Le petit triangle.

**M. LORIC** : C'est le petit triangle rouge au sud de la parcelle orange.

La société SIGLA 9 a fait savoir à la ville d'Amiens qu'elle ne souhaitait pas poursuivre cette acquisition et je vous propose donc aujourd'hui d'abroger la délibération votée le 28 juin dernier.

On pourrait parler longuement de cette petite parcelle, mais on a bien conscience que le cœur du sujet, c'est effectivement ce qui va se passer sur l'ensemble de la parcelle que vous voyez en orange.

On est allés, avec ma collègue Nathalie LECLERCQ, à la rencontre des voisins sur ce projet, qui est un projet porté par SIGLA 9. Je vous rappelle rapidement : le projet, ce sont des immeubles de R+1 plus attique ou R+2 plus attique, c'est-à-dire des immeubles de 2 à 3 étages pour un total de 69 logements sur une parcelle qui fait environ 5 000 m<sup>2</sup>, donc la taille d'un beau terrain de foot pour donner un peu les proportions.

On est allés, avec ma collègue Nathalie, à la rencontre des voisins parce que c'est un projet qui suscite beaucoup de réactions. J'en profite d'ailleurs pour saluer leur présence ce soir dans la salle. Il y a des représentants des voisins qui sont présents, ainsi que des représentants du comité de quartier concerné qui sont présents ce soir. J'en profite pour les saluer et j'en profite aussi pour remercier certains des voisins de nous avoir laissés pénétrer à l'intérieur de leurs maisons, mais surtout à l'arrière des parcelles, c'est-à-dire ce que vous voyez en dessous du front bâti de maisons.

Alors ça ne se voit pas sur le plan comme ça et ça ne se voit pas forcément d'ailleurs même sur un PLU, mais il se trouve que la qualité paysagère, la qualité des jardins est assez exceptionnelle. On a l'impression de voir des lanières classiques d'arrière d'amiénoises, qu'on connaît tous, mais la particularité dans ce secteur-là, c'est qu'en fait ces lanières de jardins qui sont très profondes, qui font plus de 100 mètres, sont à la fois très bien entretenues, arborées, jardinées, aménagées, et surtout il y a très, très peu de séparations entre les différentes lanières, en tout cas visuellement il y a très peu de séparations, il y a quelques grillages qui permettent d'éviter que les chiens des uns et des autres aillent se balader. Mais en fait, sur toute la partie droite de la parcelle, à l'est de la parcelle, on a une impression vraiment de parc arboré qui est d'une qualité paysagère vraiment exceptionnelle.

Comme le projet de SIGLA 9 consiste à construire 69 logements et qu'il y a des étages, vous imaginez bien que le gros problème qui se pose, c'est qu'il y a des vues plongeantes pas seulement sur les parcelles des voisins, parce que ça, ça arrive à chaque fois qu'on fait un projet quelque part, on a toujours le voisin qui n'est pas très content parce que c'est juste à côté de sa parcelle, mais là l'impact ne se fait pas seulement sur une parcelle : il se fait sur un ensemble de parcelles, donc une quinzaine, une vingtaine d'arrière de parcelles, et ça vient vraiment rompre l'harmonie qu'il y avait dans ce secteur paysager.

Une fois qu'on a dit ça, on a effectivement un promoteur SIGLA 9 qui a porté un projet qu'on a étudié, comme on le fait toujours sur les projets d'aménagement, avec les services de l'urbanisme. Quand il nous a paru à peu près réglementaire et à peu près mûr, on a fait comme on faisait d'habitude, c'est-à-dire que déjà il a été présenté à l'adjointe de secteur et puis à l'adjointe, Nathalie LAVALLARD, en charge de la démocratie locale qui ont invité le

comité de quartier et le porteur de projet à se rencontrer pour qu'il puisse y avoir une présentation publique du projet.

Je me permets de revenir là-dessus parce qu'on nous fait parfois le procès de ne pas faire de concertation, de ne pas respecter la démocratie. Pour le coup, le promoteur a joué le jeu. Il a fait la réunion publique. Ça avait lieu tout début septembre, avant le dépôt du permis de construire.

Le projet est réglementaire mais on voit bien que dans l'acceptation des voisins, on a un vrai souci parce qu'on a des vues qui vont être assez importantes sur ce projet.

Moi, j'ai rencontré évidemment les voisins. Ce que je voulais vous dire ce soir, c'est que j'avais rencontré, j'ai eu au téléphone le promoteur. Alors qu'il pourrait déposer un permis de construire et se prévaloir du fait que c'est réglementaire et maintenant adienne que pourra, il s'avère que SIGLA 9 accepte de ne pas déposer son permis de construire en l'état et accepte aussi – et ça, c'est ce qu'on encourage toujours : c'est le dialogue – de rencontrer une délégation des voisins ainsi que des représentants de la collectivité de manière à ce qu'on puisse se mettre tous autour de la table et faire en sorte que, si projet il y a, on puisse avoir un projet qui soit harmonieux et parfaitement intégré dans cette parcelle.

Voilà l'éclairage que je voulais vous donner.

Je voulais vous dire que ça interroge effectivement aussi de manière un petit peu plus large. J'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, mais vous savez qu'il y a un besoin de logements qui est important dans la ville d'Amiens. Pas plus tard que ce soir, vous avez bien vu qu'on a des gens qui dorment à la rue à Amiens. Donc quand on parle de sujet de logement, avant de dire et d'empêcher ou de renoncer à des projets de logement – les logements ne sont pas des biens comme les autres : ce sont des biens de première nécessité –, il faut être très prudent. En tout cas, le message que je veux faire passer, c'est qu'il y a un dialogue qui est possible, un dialogue qui va être rétabli et une concertation qui va se poursuivre sur ce projet.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup, Jean-Christophe LORIC.

Je voudrais vraiment remercier Jean-Christophe et Nathalie LECLERCQ parce qu'il me semble que le rôle de la ville dans ce cas-là, c'est vraiment de jouer les médiateurs entre les uns, les autres, et de faire en sorte qu'on trouve une solution qui soit acceptable pour tout le monde, pour les riverains naturellement, même si on est tous pareils : quand on voit se construire un bâtiment à côté de chez soi, on le regrette et puis on préfère que... On est tous tentés de dire que ce serait mieux ailleurs que là. Mais au-delà de cette réaction humaine naturelle, je vais dire, Jean-Christophe a raison de dire qu'on a aussi besoin qu'il y ait des logements qui se construisent dans Amiens.

Je peux vous dire que ne serait-ce que pour assurer le renouvellement de la population, c'est-à-dire pour maintenir le nombre d'habitants dans notre ville, il faut qu'il se construise 800 logements par an à Amiens. J'ai retenu ce chiffre dans une réunion qui a été tenue récemment. Ça paraît absolument colossal mais c'est cela, parce qu'on a ce qu'on appelle le desserrement des familles. Vous voyez bien autour de vous qu'il y a une vingtaine d'années, il arrivait de voir des familles de six, huit, dix enfants, voire davantage. Aujourd'hui, au-delà de six enfants, moi, je n'en connais pas, et même des familles de six enfants, c'est tout à fait exceptionnel aujourd'hui. Donc du coup, le nombre de personnes par logement diminue singulièrement. Voilà les choses.

D'autre part, nous sommes tous conscients, et le réchauffement climatique dont nous bénéficions, il faut bien le dire comme ça parce que ces derniers jours c'est plutôt agréable pour nous... On voit bien que dans l'Aude, c'est beaucoup moins agréable. Mais en tout cas, le réchauffement climatique, on voit bien que ça n'est pas une fiction et que par conséquent, on est bien amenés à anticiper aussi sur cette réalité et anticiper sur cette réalité c'est, quand on construit, envisager de construire à l'intérieur de la ville sans faire d'étalement urbain parce que faire de l'étalement urbain, c'est aussi aller à l'encontre de ce que Monsieur HUTIN indiquait tout à l'heure, c'est-à-dire l'agriculture qui permet de nourrir en proximité les habitants de nos villes.

Donc, il faut trouver le juste milieu entre les uns, les autres. Je pense que c'est ça qui est essentiel : tenir compte des spécificités aussi de chaque quartier et peut-être de la richesse particulière de telle ou telle parcelle.

Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole.

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

Comme nous nous y étions engagés, vous avez pu le lire, nous lirons ce soir une contribution des habitants riverains afin d'informer l'ensemble du conseil municipal, car on peut se féliciter tout de même qu'une petite flamme dans la nuit, ce soir, cette nuit très sombre, soit apparue. L'échange a été courtois entre Jean-Christophe et des représentants d'habitants.

Je ne vais pas dire que c'est une rencontre tardive, on n'est qu'au mois d'octobre, mais c'était une rencontre qui était espérée depuis très longtemps parce qu'il y a une réelle souffrance vécue chez les habitants de la route de Rouen qui ont été malmenés dans une réunion par un promoteur.

Avant de citer leur argumentaire, permettez-moi une intervention toute personnelle sur cette situation.

Madame le Maire, Amiens ressemble de plus en plus à un jeu de Monopoly à ciel ouvert. Mais pour y jouer, il faut avoir la Bonne Paye pour espérer gagner des millions et il semble que certains ont pris peu de risques pour démultiplier des gains spéculatifs Puissance 4.

Partout, la ville est à vendre à la découpe. Partout, la maîtrise publique est affaiblie, contrariée, abandonnée. La grande braderie amiénoise, la grande réderie, c'est tous les jours de l'année pour les promoteurs privés à Amiens et tous les groupes privés avides de faire de l'argent facile à Amiens.

Après le naming d'un équipement sportif pour un groupe bancaire, on imagine sans mal demain une avenue Coca-Cola, une école M6 Kids, la Grande Récré, ou un hôtel de ville Pierre et Vacances, Club Méditerranée.

Bien évidemment, je n'oublie pas des services publics que vous déléguez à la gestion de groupes privés, comme le réseau de chaleur ou encore le futur complexe aquatique au sud d'Amiens.

Bref, Amiens est à vendre et tout doit disparaître.

L'actualité de ce soir pointe la prédation immobilière sur notre territoire, les débordements d'un urbanisme sauvage et une spéculation immobilière dans les quartiers résidentiels que vous encouragez ou que vous laissez faire.

L'actualité, ce soir, met en évidence les responsabilités de la commission urbanisme de la ville d'Amiens et de la collectivité qui laisse opérer le charcutage immobilier qui défigure notre ville et l'environnement, un charcutage immobilier qui meurtrit les habitudes et le quotidien des riverains et habitants impactés par des opérations qui leur sont cachées, le tout enveloppé par une caricature de démocratie expéditive qui méprise les habitants.

À propos de démocratie, n'oubliez pas les paroles et les promesses de faire de la démocratie la priorité de toute décision et action municipale. Pour l'instant, cet engagement n'est lui non plus pas honoré.

Sur ce dossier très précisément, comme sur tous les autres dossiers portés par des opérateurs privés, vous modifiez la ville sans l'avis des habitants. Vous ne pouvez pas faire sans eux. Pas plus qu'il est admissible de faire passer les habitants en colère pour des égoïstes, car en vérité, ils défendent leur cadre de vie et leur bien-être et une histoire de la ville, de leur ville. Si ce ne sont pas des élus qui l'ont dit, en tout cas c'est le promoteur qui a porté cette insinuation très désagréable.

Pour la plupart, ce sont des ouvriers, des fonctionnaires, des retraités aux petites pensions qui ont investi toutes leurs économies d'une vie pour vivre paisiblement dans ces quartiers résidentiels. Aucun d'entre eux n'a imaginé un seul jour être insulté, méprisé, tourné en ridicule par les arguties d'un promoteur privé, comme ils l'ont été lors d'une réunion de présentation où il m'a été confié que les représentants de la ville ne sont pas un seul instant intervenus pour prendre la défense des habitants insultés.

Je sais qu'hier deux de vos adjoints sont allés à la rencontre des habitants. On peut s'en féliciter.

Une de leur porte-parole devait être visitée en fin de journée. Ils sont tous porte-parole de leur quartier, mais une habitante devait être visitée. Elle attend encore.

Sachez qu'ils sont disponibles pour dialoguer avec la ville d'Amiens, mais pour vous rappeler leur opposition ferme au projet et pour demander son annulation.

Par contre, ils m'ont fait savoir, et ce soir je pense que Jean-Christophe LORIC l'a entendu également, ils ont fait entendre le refus d'échanger avec le promoteur qui a eu une attitude détestable à leur égard.

Madame le Maire, vous avez l'occasion, ce soir, de reprendre la main sur la maîtrise foncière et de reconquérir une ambition pour construire la ville avec les habitants et non contre leur avis.

Vous avez la possibilité de mettre en œuvre des outils de démocratie participative quartier par quartier pour que chaque habitant soit un acteur des futurs projets.

L'exemple interrompu de l'expérience menée sur la friche Montières, il y a quelques années, avait été riche d'enseignements dès lors que nous avons décidé de mettre en place une maîtrise publique et citoyenne pour réfléchir à la construction d'un habitat partagé.

Cette expérimentation avait été pilotée par l'unité démocratie aujourd'hui disparue et par la mise en place d'ateliers qui avaient vu la participation de nombreux Amiénois et habitants des quartiers pour construire les futurs logements à Amiens.

Malheureusement, cette expérience n'a pas survécu aux turbulences électorales. Pourtant, l'ambition d'une nouvelle pratique pour penser les politiques du logement implique de mettre en œuvre des dispositifs participatifs et de maîtrise citoyenne, de maîtrise publique, qui associent tous les acteurs et en premier lieu les habitants.

Mais peut-être est-ce là le constat d'un désaccord entre nous ou plutôt entre vous et les habitants ? Et dans ce cas, dans 500 jours, pour effacer les blessures de votre Monopoly, de la ville à vendre s'il reste encore une ville, nous jouerons à Qui veut sa place ?, qui veut votre place, et de vous rappeler notre détermination à promouvoir les politiques publiques partout et pour tous pour enfin donner vie à un engagement : stop à la ville chère et à la ville qui méprise !

Je vais maintenant vous faire lecture du témoignage des habitants, comme nous nous y sommes engagés, sans modifier une virgule de leurs propos. Ils vous interpellent ce soir faute d'avoir eu auparavant un interlocuteur. Mais nous enregistrons, je le rappelle, une première étape positive ce soir avec la rencontre d'une délégation d'habitants par votre adjoint au logement et à l'urbanisme.

Je vous remercie.

La parole des habitants :

*« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la ville d'Amiens, nous, riverains de la route de Rouen, souhaitons faire entendre notre voix. Notre démarche est apolitique.*

*Nous avons appris le 3 septembre dernier, par la tenue d'une réunion du comité de quartier, la mise en œuvre d'un projet de construction présenté par la société SIGLA 9.*

*Il s'agit d'un projet de construction très volumineux pour ce quartier : 70 logements dans trois immeubles, dont deux barres d'immeubles présentant jusqu'à 80 fenêtres sur une même face et plusieurs dizaines avec vue directe sur les lieux de vie des habitants, constructions prévues au maximum des limites autorisées par le PLU, soit trois niveaux en entrée de propriété ainsi qu'en fond de parcelle, sur une surface totale de 5 000 m<sup>2</sup>.*

*Comme vous le savez, les riverains de la route de Rouen s'opposent à ce projet. Près de 600 signatures ont été recueillies en ce sens : une centaine en porte-à-porte dans la rue et près de 500 sur notre pétition en ligne.*

*Les raisons principales de notre opposition sont les suivantes :*

- L'inadaptation de la construction immobilière par rapport au site. Alors que la ZAC Intercampus se situe à quelques centaines de mètres et dispose de tout l'espace nécessaire à l'implantation d'habitat collectif, pourquoi permettre une telle construction au cœur même de résidences individuelles dont les jardins et la nature omniprésente constituent la spécificité du quartier ?*
- Les infrastructures routières route de Rouen, avenue Foy, Libération, accès au CHU sont déjà très saturées. Comment les 140 véhicules supplémentaires de cette construction pourraient-ils s'intégrer dans le trafic quotidien, notamment quand on constate que les véhicules descendant la route de Rouen aux heures de pointe sont déjà à l'arrêt jusqu'aux trois quarts de la rue ? Des études de ces impacts ont-elles été menées ?*

- Les places de stationnement sont déjà insuffisantes pour les riverains du fait des constructions déjà nombreuses dans la rue (OPAC, SIP, anciennement MATIFAS) et de la politique des bailleurs proposant leurs places de stationnement en supplément locatif à leurs résidents.

*Monsieur LORIC, vous indiquez dans Le Courrier picard que la construction doit s'intégrer dans le quartier. Quels sont les critères de cette intégration et comment sont-ils évalués ? La préservation de la nature, de l'habitat existant, les impacts sur la circulation et le stationnement sont-ils étudiés et pris en compte ?*

*Le maintien de la qualité de vie des riverains qui ont choisi de s'installer dans ce quartier résidentiel calme et verdoyant n'est manifestement et malheureusement pas pris en considération.*

*Nous relevons l'absence de concertation avec nous-mêmes.*

*Alors que la proximité est l'une des priorités de la charte municipale de la démocratie locale visant pourtant à favoriser les échanges et à améliorer le cadre de vie des habitants, la réunion publique d'information du 3 septembre 2018 n'a permis aucune concertation avec les habitants. Madame LAVALLARD, par sa présence, n'a pu que le constater et l'interview du promoteur par Le Courrier picard le confirme : SIGLA 9 reconnaît avoir d'emblée coupé court au débat auquel il s'était engagé avec les riverains le 3 septembre, estimant qu'il n'avait pas lieu d'être.*

*La municipalité attend des Amiénois qu'ils deviennent de véritables acteurs citoyens de leur ville. Les habitants de la route de Rouen n'ont jamais été interrogés ; aucune enquête publique ou autre forme de consultation n'ont été menées.*

*Comment les riverains peuvent-ils être acteurs de leur ville alors qu'aucune concertation n'est garantie, prise en charge et animée par la municipalité ?*

*Les riverains et la qualité de vie dans leur quartier sont abandonnés par la ville aux mains d'un promoteur dont les propos illustrent clairement l'arrogance et le mépris envers les habitants. Le projet de construction sans concertation en devient donc ici mené contre les riverains.*

*L'abattage de nombreux arbres quarantennaires et de destruction de l'habitat des écureuils roux, hérissons, chouettes, grives et autres espèces rares et protégées sur 5 000 m<sup>2</sup> : bien que le réchauffement climatique soit au cœur des préoccupations publiques et citoyennes et que la végétalisation est une des meilleures solutions pour rafraîchir une ville et alors que la ville d'Amiens s'est engagée dans la préservation de la biodiversité par la signature de la trame verte et bleue, pour SIGLA 9, il faudra aux riverains trouver d'autres arguments que les hauteurs de murs et les petits oiseaux pour s'opposer. Encore une fois, quel mépris et quelle dégradation du cadre et de la qualité de vie des Amiénois habitant ce quartier !*

*Enfin, de manière plus large et à l'échelle de notre ville, comment les Amiénois peuvent-ils être acteurs du développement urbain si les possibilités de construction ne se limitent qu'aux règles du PLU ? Toute parcelle de terrain disponible peut-elle donc être livrée à un promoteur indépendamment des besoins réels en logement de la ville et de la croissance du nombre d'habitants à loger ?*

*La ville d'Amiens ne comporte-t-elle pas suffisamment de logements vacants ? Quel est l'intérêt pour notre ville de laisser se multiplier les constructions immobilières qui, pour beaucoup, relèvent de programmes de défiscalisation qui finiront, dans quelques années, par être abandonnées par leurs propriétaires ? Quelles seront les conséquences à moyen terme sur le marché immobilier amiénois ? Quelles sont les conséquences de ces pratiques sur le cadre de vie des Amiénois ?*

*Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, Monsieur LORIC, laisserez-vous faire cela ?*

*Pour toutes les raisons évoquées ce soir, les riverains de la route de Rouen vous demandent, Madame le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'arrêt du projet immobilier présenté sur les n° 541 et 543.*

*Ils demandent également à l'élu qui a vendu ces terrains, aujourd'hui en tant que personne et en tant qu'élu délégué au développement durable, de prendre en compte ces difficultés, nos difficultés, et de renoncer à la vente de vos terrains à un promoteur. Nous vous demandons le maintien de notre cadre et de notre qualité de vie.*

*Les riverains de la route de Rouen sont soutenus dans leur action par le comité Alerte urbanisme et par le comité de quartier Saint-Honoré-Jeanne d'Arc représentant les habitants de la ZAC Paul Claudel, de la ZAC Intercampus, de la rue Jean Moulin qui ne cessent de relayer pour leur part de nombreuses difficultés et dégradations de leur cadre de vie liées à la densification urbaine. »*

Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** Je passe la parole à Jean-Christophe LORIC.

**M. LORIC :** Je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble des arguments qui ont été développés. On a déjà abordé un certain nombre de points.

Déjà, première chose : vous avez tendance, Monsieur BEUVAIN, à systématiquement critiquer le privé dès lors qu'il veut réaliser quelque chose sur Amiens et je suis désolé de vous dire que malheureusement le public ne peut pas tout. Dans le domaine du logement, je vous rappelle simplement que la structure de l'habitat sur Amiens, c'est deux tiers de logement privé et un tiers de logement social. Donc vous voyez bien que systématiquement vilipender le privé dès lors qu'il a un projet de construction, je trouve que c'est un peu caricatural.

On n'aurait aucune chance de répondre aux besoins de logement sur la ville d'Amiens si on n'avait pas des promoteurs privés qui venaient porter des projets. C'est bien le complément entre la promotion privée et puis la maîtrise d'ouvrage sociale qui font qu'on arrive à produire de nouveaux logements qui permettent de répondre aux besoins de logement de la population.

Simplement pour vous donner un chiffre, Madame le Maire évoquait le nombre de 800 logements nécessaires à produire tous les ans. Les bailleurs sociaux, en moyenne, sont à 300-350 logements réalisés. Je parle d'une moyenne sur le temps long. Ça correspond à une certaine demande, mais ça ne peut pas correspondre à l'ensemble de la demande.

Même si l'allégorie et la métaphore filée sur le thème du Monopoly est intéressante d'un point de vue oratoire, je trouve qu'elle est quand même très déconnectée de la réalité du sujet du logement. Il n'y a que par l'alliance entre le privé et le public qu'on pourra y répondre.

Sur l'insertion, comment garantir l'insertion ? Nous, notre philosophie, c'est de favoriser le dialogue. C'est bien une démarche de démocratie et de respect de l'avis des habitants que de convoquer des réunions publiques qui ne sont pas obligatoires, qui ne peuvent pas être réclamées aux promoteurs. Il y a eu une réunion publique.

Je vous concède que l'attitude de SIGLA 9 et puis notamment ce qui a été mis dans *Le Courrier picard*, c'est maladroit ; c'est évident.

Aujourd'hui, ce que je dis, c'est que SIGLA 9 est capable et est volontaire pour en tout cas revenir à la table des négociations et à la table des discussions.

Un point sur l'abattage des arbres et sur la nécessité de préserver notre patrimoine paysager. Je voulais simplement aussi attirer votre attention sur le fait que dans nos documents, comme le PLU, on a un certain nombre de zones qui protègent la nature, qui protègent les arbres. On a un certain nombre d'arbres remarquables. Je le dis parce que c'est un sujet qu'on porte avec Florence RODINGER sur la protection des arbres. On a réintégré récemment dans la dernière modification du PLU même des mesures qui garantissent que les arbres qui sont replantés à l'occasion de projets immobiliers ne soient pas simplement des petites tiges ou des arbres maigrichons qui vont mourir dans les 6 mois. Je vous rappelle qu'on impose quand même maintenant des fosses de 2 mètres x 2 mètres de pleine terre avec des sujets de haute tige et avec des circonférences d'arbre de plus de 30 centimètres ; qu'à chaque fois qu'on fait quatre places de parking, on impose la présence d'un arbre ; et que ça, c'est un des vecteurs qui permet de répondre à ça.

Vous avez évoqué le sujet des logements vacants. C'est un vrai sujet, la vacance des logements. On pourrait se dire : mais avec tous ces logements... Sachez que la moyenne nationale de logements vacants en France, c'est 7 % à 8 %. On est à un peu plus de 9 % sur Amiens. C'est lié à un phénomène qui est que les logements qui sont vétustes, qui n'ont pas de performance énergétique au niveau de ce qu'on peut attendre aujourd'hui, ont beaucoup de mal à trouver preneurs.

Une autre façon de répondre à ça, c'est de produire du logement massivement, du logement de qualité, et de faire en sorte aussi, dans un deuxième temps, de pouvoir mettre en place des systèmes d'amélioration de la performance énergétique de ces bâtiments.

Enfin, je voulais aussi rebondir sur ce que vous disiez sur la défiscalisation. C'est vrai que c'est quelque chose dont il faut surveiller le processus, enfin le dispositif PINEL comme le dispositif précédent. Il a la vertu d'inciter les propriétaires privés à investir dans le logement, ce qu'ils ne font pas sinon. Mais on doit être vigilants au fait qu'on construit aussi et avant tout pour des propriétaires occupants et on doit veiller justement au bon équilibre entre des investisseurs qui utilisent la défiscalisation, qui permet aussi par ailleurs, quand même il faut le rappeler, de limiter le niveau des loyers qui sont pratiqués. Une des raisons qui explique aussi la stabilité des loyers dans une ville comme Amiens, c'est le recours à ce dispositif. Mais il faut évidemment faire en sorte que ce ne soit pas que de la défiscalisation, mais qu'on ait aussi des propriétaires occupants pour avoir un équilibre dans l'occupation de nos logements.

**MME FOURÉ :** Vous voyez qu'on est déjà dans le débat sur le PLH qui est en train de se lancer, sur lequel on aura l'occasion de revenir évidemment.

Moi, je voudrais dire que bien entendu on comprend tous les réserves des riverains et leurs inquiétudes. Donc, il n'y a pas de sujet là-dessus. C'est bien la raison d'ailleurs pour laquelle les élus se sont mobilisés, sont allés à leur rencontre, sans attendre qu'il y ait tout un foin, si vous me permettez l'expression, sur le sujet.

Néanmoins, parce que sur le texte qui a été lu par Monsieur BEUVAIN il y a une chose qui m'a choqué, je voudrais juste rappeler que le droit de propriété, c'est un droit qui est inaliénable et que chacun a le droit d'exercer son droit de propriété comme il l'entend, et je ne vois pas pourquoi on exigerait d'un élu, parce qu'il est élu, de ne pas pouvoir vendre son bien. Ça, je voulais le dire.

Donc les procès, les insinuations qui ont été faits à l'encontre de notre collègue présentaient une odeur que je qualifierais plutôt de nauséabonde. Je ne m'adresse à personne en particulier en disant cela parce que je trouvais que malgré tout ça n'était pas digne du respect qu'on se doit et ça n'était surtout pas digne de l'intégrité de la conseillère municipale en question. Donc, je le dis comme je le pense.

Sur le fond maintenant, je voudrais quand même stigmatiser le double langage de Monsieur BEUVAIN. C'est un peu facile de faire des bons mots. Je reprends quelques-unes des paroles qu'il a citées : le « Monopoly », Jean-Christophe l'a repris, « des projets cachés », « un charcutage immobilier », « Amiens est à vendre », « c'est la grande braderie et la vente à la découpe ! ». Évidemment, quand on écoute ça, on se dit : qu'est-ce qui se passe dans cette ville ?!

Et puis quand on regarde de près les choses, on se rend compte que la même personne vient dire qu'il faut reloger des personnes, qu'il faut créer des logements supplémentaires pour accueillir des jeunes en difficulté, pour accueillir des familles qui viennent des quatre coins du monde, de parties du monde qui sont moins favorisées que notre territoire, et j'en passe et des meilleures.

Alors Monsieur BEUVAIN, le double langage, ça suffit ! Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, mais il faut peut-être être cohérent dans la vie et je voudrais rappeler simplement que la majorité à laquelle vous apparteniez, je n'ai pas l'habitude de dire ça et de faire référence au mandat précédent, mais quand même la majorité...

Non, non ! Moi, c'est quand même exceptionnel, je vous demande... Non, non ! Mais Madame LEPRESLE, c'est moi qui ai la parole, excusez-moi ! Et c'est vraiment tout à fait exceptionnel que je parle du mandat précédent et je voudrais juste rappeler que dans le mandat précédent il avait été envisagé et acté de créer 2 500 logements dans la ZAC Intercampus. Nous, nous avons estimé que c'était trop et nous avons limité et diminué le nombre de logements.

Je voudrais aussi dire... Je voudrais aussi dire, excusez-moi, que lorsque... Mais faites ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs ! Je voudrais simplement dire que lorsqu'avec les présidents de groupe...

Oh oui, c'est bien ! Ça, c'est facile, Monsieur HUTIN !

Lorsque les présidents de groupe ont fait la réunion habituelle pour présenter, pour parler du déroulement de ce conseil municipal, c'était avant-hier, mardi, mercredi, je ne sais plus. Hier. Je ne dirai pas qui, mais un élu, ce n'était pas moi, a proposé, a dit : « Mais en fait le problème, c'est que la ZAC a été mal délimitée et qu'il aurait fallu agrandir le périmètre de la

ZAC pour inclure les jardins en question ». Ça, je le dis. Je ne vous dirai pas qui c'est, mais je vous garantis – j'ai des témoins – que ces propos ont été tenus.

Enfin, je voudrais conclure parce que le double langage, ça suffit ! Enfin, je voudrais conclure en disant qu'on ne peut pas à la fois dire qu'on veut lutter contre les marchands de sommeil, parce que des marchands de sommeil à Amiens, il y en a, oui, en effet, parce qu'il y a des petites maisons amiénoises qui ont été découpées et qui ont été mises en location et que parfois ces maisons sont à la limite, et parfois elles dépassent la limite, de l'insalubrité, que parfois elles sont aussi extrêmement exigües et que ce n'est pas ce que nous souhaitons pour les habitants de notre ville. Justement, lorsque l'on construit davantage de logements supplémentaires, ça permet de réguler l'offre et la demande et ça permet justement de mettre fin à ces locations qui n'ont de locations que le nom et qui ne sont pas dignes d'accueillir des familles ou des personnes seules !

Voilà simplement ce que je voulais dire.

Je voudrais rappeler que la délibération ne porte pas du tout d'ailleurs sur le projet de SIGLA, mais sur l'abrogation d'une délibération portant sur la cession d'une centaine de mètres carrés dans le petit triangle. Néanmoins, il nous a semblé tout à fait logique d'aborder le sujet sur le fond puisque c'était d'actualité, mais je voulais quand même remettre un petit peu les pendules à l'heure et que surtout, Mesdames et Messieurs les Riverains, vous soyez bien au courant quand même que ceux qui parfois viennent pour prêter une oreille attentive à vos propos tiennent auprès de vous un discours qui n'est pas le même que celui qu'ils tiennent en d'autres lieux.

Je vais maintenant passer la délibération au vote, donc l'abrogation de la délibération précédente.

Monsieur BEUVAIN, vous avez le droit bien sûr ! Un mot. Allez-y, bien sûr ! C'est de droit, Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Quand on me dit que j'ai un double langage, j'ai toujours dit qu'Amiens avait des ressources immobilières et qu'elle ne devait pas vendre son patrimoine pour le remettre en état et le mettre à disposition des gens qui étaient en extrême précarité. Je n'ai toujours dit que cela.

Il me semble qu'au dernier conseil municipal, Jean-Christophe LORIC avait ébauché une écoute, une entente très agréable. C'est pour ça que nous avons dit également que nous avions perçu son humanisme et son progressisme progressant et intéressant.

Et puis, sur le fait qu'on découpe des amiénoises en plusieurs partitions, je rappellerai que votre opposition vous a proposé d'adopter un vœu pour dénoncer ces agissements afin que nous puissions contrôler ces amiénoises qui sont charcutées, et là pour le coup le double langage et le mensonge : vous avez refusé de le voter !

Merci Madame le Maire.

**MME FOURÉ :** Je ne tolère pas qu'on parle de mensonge. Je vous demande de retirer ce mot. Vous êtes libre d'interpréter à votre façon, mais il y a des choses qu'on ne dit pas quand même quand elles sont fausses. Dont acte.

Je passe au vote la délibération n° 18.

**ADOPTÉ**

Observations :

Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. BEUVAIN, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus. Mme GUEROULT n'a pas pris part au vote.

**19 - COALLIA. AMÉNAGEMENT D'UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE ET EN RÉSIDENCE SOCIALE SITUÉS RUE JEAN JAURÈS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

M. LORIC : La collectivité a accordé sa garantie d'emprunt, le 4 novembre 2004, à l'AFTAM pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 430 000 € afin de financer la construction de 34 logements en centre d'hébergement et de réinsertion sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès à Amiens.

Depuis, l'AFTAM, devenue COALLIA, souhaite réaménager ce prêt avec de nouvelles caractéristiques financières.

Je vous propose donc d'accorder la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 233 059,46 € pour le réaménagement de la dette concernant cette opération.

À titre indicatif, la ligne du prêt réaménagé est à taux révisable et est indexée sur le taux du livret A, soit 0,75 % au 1<sup>er</sup> juin 2018.

MME FOURÉ : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20 - SIP. ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS ZAC PAUL CLAUDEL (LOT C3) À AMIENS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

M. LORIC : Le point n° 20 concerne la SIP qui sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 198 508,41 € destiné à financer l'acquisition de 31 logements locatifs sociaux (21 PLUS et 10 PLAI), situés rue des Visages Radieux, ZAC Paul Claudel. Il s'agit donc du lot C3.

Ce programme est une acquisition en VEFA qui s'intègre dans un projet plus vaste comprenant une résidence de 70 logements. La livraison des travaux est prévue pour août 2019.

Je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURÉ : C'est un sujet classique, mais encore une fois, c'est du logement social que nous aidons évidemment.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21 - SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS (29 PLAI ET 11 PLUS)  
CHEMIN DU THIL À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

M. LORIC : Le point 21 concerne la SIP également, qui prévoit la construction d'un projet de 40 logements collectifs (29 PLAI et 11 PLUS), chemin du Thil.

Afin de concourir à la réalisation de l'opération, elle sollicite une subvention de la ville d'Amiens à hauteur de 160 000 €, soit 4 000 € par logement.

Je vous propose d'approuver cette participation en autorisant Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Pour information, le coût de l'opération s'élève à 5 444 806,50 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

MME FOURÉ : Donc là encore, on voit bien qu'on construit partout des logements et notamment du logement locatif aidé parce qu'on en a besoin.

**22 - RÉHABILITATION DE L'EX ÉCOLE ANNEXE IUFM ET DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

MME ROY : Vous savez que cette école était propriété du conseil départemental, était entretenue par l'université, et qu'avec le déménagement de l'université à la Citadelle, nous avons pu acquérir ces locaux, ce qui fait que nous pouvons désormais mettre en œuvre tout un tas de travaux pour la rendre aussi agréable que nos autres écoles.

Elle compte aujourd'hui cinq classes. Les travaux visent à améliorer la qualité d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur apprentissage ; à s'inscrire dans une démarche de développement durable, de par les matériaux qu'on va pouvoir installer, tels que les éclairages LED et autres ; à générer des économies de fonctionnement notamment sur les fluides.

En 2018, les travaux les plus urgents seraient réalisés pour un budget de 75 000 €, et pendant la période estivale 2019/2020 d'autres travaux seraient alors réalisés, le budget prévu par l'autorisation de programme s'élevant au global à 850 000 €.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide des éventuels partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de cette opération.

MME FOURÉ : Merci.

C'est une opération qui est attendue depuis longtemps et qui n'était pas la priorité du conseil départemental, on peut le comprendre. Mais nous, nous ne pouvions pas intervenir tant que ce n'était pas à nous. Donc, je me réjouis que ce dossier aboutisse enfin et avec moi, je sais que Nathalie LECLERCQ et d'autres élus sont également très heureux de faire en sorte que les enfants de cette école soient traités de la même façon que les enfants de toutes nos écoles.

On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **23 - CANDIDATURE D'AMIENS À LA LABELLISATION CAP CIT'ERGIE®. ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2022.**

**MME RODINGER :** Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont décidé de s'engager conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie®, dans la perspective de définir un programme d'actions en faveur de l'énergie et du climat et également de faire reconnaître la qualité de leur politique de transition énergétique déjà en œuvre.

Cit'ergie® est en fait l'outil de management qui permet à la collectivité de conduire cette politique.

Je vous propose donc d'approuver la feuille de route permettant à la collectivité de prétendre à la labellisation Cap Cit'ergie®, et d'autoriser Madame le Maire à signer la candidature à la labellisation.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci Madame la Maire.

Vous avez parlé du climat qu'on ressent maintenant, effectivement, et je vous ai remis le rapport du GIEC avec un membre du collectif de la marche pour le climat qui s'est réuni samedi dernier, qui se réunira régulièrement.

Les scientifiques nous alertent depuis plusieurs années sur le changement climatique. On en voit malheureusement les conséquences partout dans le monde et on a vraiment l'impression que ça s'accélère.

On vous a proposé, à différents moments, des outils qui permettent de prendre en compte ce risque climatique et d'apporter notre part, comme pour d'autres sujets, à ce risque de changement et de dérèglement climatique.

Là, vous nous proposez effectivement la labellisation Cit'ergie® qui avait été initiée bien avant. Vous pensez qu'on était, et vous nous l'aviez dit, déjà labellisés. On va seulement proposer ce plan, enfin ce plan qui reprend les actions qu'on mène déjà pour arriver à un premier niveau qui est d'avoir 50 % des actions qui sont listées par Cit'ergie®, soit mises en œuvre, soit en cours d'être mises en œuvre, en tout cas un engagement de la collectivité pour qu'elles le soient.

Au-delà de cet outil effectivement, j'ai déjà alerté plusieurs fois sur le fait que nous n'avons pas de Plan climat air énergie territorial qui est renvoyé au niveau du pôle métropolitain, donc avec une échéance un peu lointaine le temps que le pôle s'organise et le construise à l'échelle des territoires. Mais c'est vrai que sur le changement climatique et sur les questions environnementales, de toute façon c'est au niveau local qu'il faut agir. Même si les engagements internationaux peuvent être importants, c'est à nous de le faire.

Sur cet objectif, il faut se dire que le rapport du GIEC nous dit de réduire au niveau mondial, mais encore plus pour nous, déjà de 45 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, pour ne pas arriver à une situation au-delà des 1,5 °C d'augmentation qui nous permettrait d'avoir une situation qui serait incontrôlable, impossible, avec des ruptures irréversibles et sans justice sociale, car les deux sujets sont liés. Donc, on doit engager la sobriété avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce qu'il y a dans cette démarche effectivement qui est intéressant, c'est qu'on crée. Ce qui nous manque, c'est d'avoir une mobilisation maintenant citoyenne des habitants. Elle commence à frémir. Il faut proposer maintenant des actions à la fois avec les habitants, mais aussi avec les entreprises de notre territoire et c'est vrai que le côté concertation, on ne l'a pas. Depuis 4 ans et demi, moi, c'est ce que je réclame : qu'il y ait vraiment un engagement clair et fort et avec l'ensemble de la société, pas simplement la collectivité.

La collectivité a encore beaucoup à faire, notamment sur son patrimoine et c'est ce qui est dit dans ce rapport, mais au-delà il faut mobiliser très largement les citoyens, les habitants, les entreprises, les associations, et œuvrer conjointement pour réduire les gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Ce qui doit être fait, c'est aussi sur la rénovation énergétique. On en parlait tout à l'heure. Les travaux qui sont faits ne sont pas toujours bien conseillés. On a un outil qui existe mais qui n'est pas assez connu et des aides financières qui doivent être mises en œuvre et pas attendre qu'un réseau de chaleur en SEMOP nous apporte une éventuelle rétribution qui nous permettrait d'engager d'autres choses.

La rénovation énergétique, c'est maintenant. Les travaux se déroulent maintenant. S'il n'y a pas une aide et un accompagnement adapté, on rate des opportunités de rénovation énergétique.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il d'autres observations ? Florence RODINGER a quelques éléments de réponse.

**MME RODINGER** : Oui, bien sûr, parce qu'effectivement la collectivité prend toute la mesure des conséquences du réchauffement climatique qui a été révélé par le rapport du GIEC. Mais d'ailleurs, vous m'avez entendue lors de la marche pour le climat : nous faisons notre part. On raisonne globalement. Les solutions sont locales et on fait notre part.

Alors j'avais l'impression de... comment dire... de dire que c'est une petite part, mais en fait non. Quand j'ai énuméré, j'ai donné des chiffres, c'était de dire que pendant que le rapport GIEC préconise de réduire les GES (les gaz à effet de serre) de 45 % d'ici 2030, nous, notre engagement, il est de 40 % d'ici 2030. Donc, on ne pensait pas s'y approcher autant.

Effectivement, ça met du temps. J'ai cité les deux sujets emblématiques, enfin les deux actions emblématiques que sont le BHNS, la mobilité, et le réseau de chaleur parce qu'effectivement ce qui induit le plus de GES, c'est avant tout, statistiquement, la mobilité et le logement. Donc, je donne quelques chiffres comme ça : le réseau de chaleur, ce sera 23 000 tonnes de CO<sub>2</sub> réduites et le bus à haut niveau de service, ce sera 3 600 tonnes de CO<sub>2</sub> par an de réduction. Mais ça, effectivement pour les deux, il faut attendre 2019, donc ce qui n'est pas encore pris en compte.

Vous avez aussi un leitmotiv qui est de dire : pas d'Agenda 2030, enfin pas d'Agenda 21. Alors, je rappelle simplement qu'on a délibéré sur le sujet en décembre 2015 et nous l'avons appelé « Pacte pour une ville et une métropole écoresponsables » avec ses cinq axes.

Depuis, effectivement, le programme des élus se fait dans le respect du développement durable, donc on ne va pas forcément se formaliser d'un document qui n'est qu'une affaire de spécialistes, d'entre-soi. Effectivement, on peut discuter d'états des lieux qui manquent, de

plans d'actions qui manquent, enfin si je me souviens de tout ce que vous m'avez dit en commission. J'ai préparé aussi un peu cette réponse.

Tout ça pour dire que le programme des élus, depuis le départ, se fait dans le respect du développement durable. Et en fait l'opérationnel rattrape la stratégie, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de le noter dans un papier. C'est ce qu'on fait en actions et c'est le plan d'actions que l'on fait depuis le départ. Et d'ailleurs, si on peut parler de plan, vous l'avez votre plan, puisque c'est tout simplement le pacte qui accompagne cette labellisation et qui reprend en tout point l'Agenda 2030 qui est en cours de remodelisation.

Voilà ma réponse.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup.

Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires et puis demander à Florence RODINGER qu'à l'avenir, plutôt que de parler de nombre de tonnes de CO<sub>2</sub>, qu'elle parle en nombre de véhicules, en équivalent nombre de véhicules en moins dans la ville, parce que 13 000 pour...

**MME RODINGER** : Par an par rapport au réseau de chaleur, par exemple.

**MME FOURÉ** : Le réseau de chaleur, c'est l'équivalent de 13 000 voitures en moins circulant dans notre ville chaque année.

**MME RODINGER** : Pour rajouter un chiffre : pour les transports communs, ce sont 13 millions d'habitants que nous transportons par an.

**MME FOURÉ** : Oui, parce que je pense qu'il y a des chiffres qui sont parlants juste pour les spécialistes. J'avoue honnêtement que moi, quand on me parle de tonnes de CO<sub>2</sub> non dispersées, non utilisées, ça ne me parle pas. En revanche, quand on me dit le nombre de voitures auquel ça correspond, je trouve que les non-spécialistes, dont je suis, comprennent mieux de quoi il s'agit et c'est beaucoup plus pédagogique, me semble-t-il. Donc, j'aimerais bien qu'on s'habitue systématiquement à parler en chiffres pédagogiques, si je puis dire.

Je voudrais ajouter que lorsque nous passons des dossiers, et tout à l'heure il en a été passé de nombreux notamment par Nedjma BEN MOKHTAR, dans lesquels nous prévoyons de faire des travaux importants dans nos écoles ou dans nos salles municipales et notamment des travaux de menuiserie, nous luttons aussi contre le réchauffement climatique parce que nous luttons contre les passoires énergétiques que constituaient parfois certains de nos bâtiments.

Vous parlez aussi de la rénovation énergétique des maisons, Monsieur HUTIN, mais vous savez très bien que nous sommes en train de mettre au point un système d'aides, de subventions, aux particuliers propriétaires de petites maisons amiénoises qui pourraient avoir besoin de rénover leurs maisons et d'éviter qu'elles ne soient, encore une fois, une passoire énergétique. Nous sommes en train de mettre au point un système d'aides dont nous vous parlerons prochainement, dès qu'il sera finalisé, puisque j'ai toujours dit que le réseau de chaleur que nous avons lancé et dont nous avons montré les débuts de réalisation cette semaine sur le secteur de la rue Alexandre Dumas, avec la cogénération, va nous permettre, puisque nous sommes actionnaires de la SEMOP, de dégager des dividendes que nous pourrions réinjecter dans le budget ordinaire de la ville, mais que nous avons décidé d'injecter en le fléchant sur les aides accordées aux propriétaires de petites maisons amiénoises qui sont en général les personnes qui ont le moins de revenus, donc qui ont le

moins de possibilités d'investir dans la rénovation, et qui pourraient utilement bénéficier de notre aide pour peut-être faire des menuiseries, peut-être un aménagement sur la toiture ou que sais-je encore. Donc ça, c'est vraiment bien prévu et on aura l'occasion d'y revenir tout prochainement.

Je voulais dire qu'au-delà des éléments que Florence RODINGER a signalés, le BHNS, lui aussi, participe à la lutte contre le réchauffement climatique puisque le pari que nous faisons, c'est qu'il y aura beaucoup plus de passagers dans les bus et que donc il y aura davantage de voitures qui resteront devant les habitations ou dans les garages ou que sais-je, ou dans les parkings relais, oui, bien sûr, et que par conséquent on aura une qualité d'air encore meilleure à Amiens.

Enfin, en ce qui concerne la communication avec les Amiénois, je vous rappelle que les Amiénois sont déjà très sensibilisés par différentes actions que nous menons, je pense en particulier aux plus jeunes Amiénois, grâce au travail qui est fait dans les écoles avec les équipes pédagogiques d'ailleurs, mais je pense aussi aux opérations 0 déchet, 0 gaspi, et le succès incroyable que de telles opérations rencontrent à chaque fois qu'on en lance une nouvelle série, et donc nous nous en réjouissons. C'est bien la preuve que les Amiénois sont sensibilisés à ces sujets. Je ne compte pas le nombre d'articles aussi du JDA qui mettent en avant les actions qui sont à mener et puis les comportements vertueux que nous devons avoir de plus en plus, les uns, les autres.

Voilà ce que je voulais ajouter.

On peut passer maintenant au vote sur la délibération 23.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**24 - FÉDÉRATION DES PÊCHEURS DE LA SOMME. POSE DE 6 PANNEAUX SUR LE PARC SAINT-PIERRE ET LE MARAIS DES TROIS VACHES. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** La Fédération des pêcheurs de la Somme a proposé d'installer 6 panneaux d'information, dont 2 dans le Parc Saint-Pierre et 4 dans le Marais des Trois Vaches.

Son objectif est d'informer et de sensibiliser le grand public à la faune sauvage des milieux aquatiques, notamment piscicole et à sa préservation.

Je vous propose d'approuver la convention avec cette fédération afin d'encadrer son projet et la gestion des panneaux durant 7 ans, durée pour laquelle la fédération est engagée avec ses partenaires financiers.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations ? Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Oui, Madame le Maire.

C'est un sujet bien plus léger cette fois-ci, donc permettez-moi une petite digression que j'ai faite en réunion de commission avec Madame RODINGER, à propos des panneaux d'information. C'est une rapide digression sur les panneaux d'affichage.

J'aime bien aller coller mes petites affiches d' « Amiens, stop à la ville chère ! », sauf qu'il n'y a plus de panneaux d'affichage rue Cagnard, rue Alfred MANESSIER, rue de Longpré-lès-

Amiens à Longpré, rue Émile Francfort, rue Simone Signoret il est par terre, à l'angle de la rue Bapaume et Rollin, rue Delpech aussi, pour le moment il a disparu mais je pense que ce sont les travaux, à la cité scolaire ils sont très malades, rue Jules Barni il est masqué. Et de ces quelques panneaux que j'ai cités, il ne reste que les poteaux. Donc pour un amateur de rugby, c'est intéressant, mais pour un colleur d'affiches, je ne peux plus coller mes petites affiches. Ce serait gentil si vous pouviez m'en remettre, comme ça je peux me dépenser un peu plus !

Merci Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Comment dois-je le prendre ?

**M. BEUVAIN** : Mais ça vous regarde également, on ne sait jamais, si vous avez des affiches à coller prochainement.

**MME FOURÉ** : Quand vous collez des affiches « Halte à la ville chère ! » alors qu'à Amiens, franchement, on a des tarifs qui défient toute concurrence, mais c'est un autre sujet, c'est un autre débat. Donc, on ne va pas ouvrir ce débat-là. Dont acte sur ce que vous dites. On verra.

Mais je voudrais faire voter maintenant sur la délibération n° 24 qui est quand même l'objet de nos débats théoriquement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25 - DÉMOCRATIE LOCALE. COMITÉS DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 2<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION. ANNÉE 2018.**

**MME LAVALLARD** : Je vous propose d'approuver, pour cette année 2018, les aides financières accordées aux Comités de Quartier. 1 500 € seraient attribués à chacun des comités suivants : Saint-Roch Saint-Jacques, Val d'Avre, Saint-Leu, Amiens Nord-Ouest et Plein-Sud.

**MME FOURÉ** : Donc c'est classique.

**MME LAVALLARD** : Tout à fait.

**MME FOURÉ** : C'est la 2<sup>ème</sup> répartition, donc je pense qu'il n'y a pas d'observation(s). On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**26 - ESPACE CITOYENNETÉ. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 2<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION. ANNÉE 2018.**

**MME LAVALLARD** : Je vous propose d'approuver, pour l'année 2018, la 2<sup>ème</sup> répartition de subventions, d'un montant global de 3 996 € réparti comme suit :

- L'association de Prévention Routière : 520 €
- Le comité de quartier Saint-Pierre : 2 150 €
- L'association Voisins Solidaires : 1 326 €

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 - GROUPEMENT RÉGIONAL DE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE EN PICARDIE. SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SOMME. SUBVENTION 2018.**

**MME LAVALLARD :** Le Groupement Régional de l'Insertion par l'Économique en Picardie (le GRIEP) porte l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement (le DLA) depuis 2004.

Ce dispositif consiste à apporter un accompagnement de proximité aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire, particulièrement aux structures associatives, qui développent des activités d'utilité sociale.

La délégation politique de la ville d'Amiens Métropole participait chaque année au financement de ce dispositif à hauteur de 10 000 €.

Cependant, la faible sollicitation de ce dispositif par les associations situées dans les quartiers prioritaires a amené cette délégation à retirer son soutien en 2018.

Afin de ne pas pénaliser les trois associations amiénoises en attente d'accompagnement, la délégation via associative, qui participe aux commissions mensuelles du DLA, propose de soutenir exceptionnellement cette année ce dispositif, à hauteur de 10 000 €.

Je vous propose donc d'approuver le versement de cette subvention au GRIEP pour l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**28 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION YVES LEFEBVRE JUSTICE/FRANCE VICTIMES80. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD :** L'association Yves Lefebvre Justice/France Victimes 80 assure des permanences d'accueil du public au sein du Point d'Accès au Droit de l'Espace Citoyenneté.

Afin de formaliser les conditions d'accueil de cette association dans cet espace, je vous propose d'approuver la convention qui vous a été communiquée et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**29 - PÔLE ASSOCIATIF DE L'UNION. 2, RUE DE L'UNION. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS. CONVENTIONS.**

**MME LAVALLARD :** C'est une mise à disposition pour le pôle associatif de l'Union qui héberge, depuis 2011, la SATÉD – c'est une association prenant en charge les familles d'enfants atteints de troubles autistiques –, l'association le Fil d'Ariane menant des actions en lien avec le handicap visuel et l'association De la Graine à l'Assiette qui lutte contre le gaspillage alimentaire.

La collectivité entend soutenir ces associations en mettant à leur disposition des locaux.

Je vous propose donc de renouveler les trois conventions d'occupation et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

De plus, suite à la vente par la collectivité de l'immeuble sis 52, rue Saint-Honoré où l'association l'Échiquier Amiénois menait ses activités d'échecs, il est proposé d'approuver une convention avec celle-ci, pour l'occupation sur créneaux horaires réguliers de la salle de réunion mutualisée.

Il convient également d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

À noter que les forfaits de charges annuels supportés par les associations sont les suivants :

- L'Échiquier Amiénois : 50 €,
- La SATED et le Fil d'Ariane : 500 € chacun,
- De la Graine à l'Assiette : 200 €.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **30 - LOCATION LONGUE DURÉE DE 100 PLACES DANS LE PARKING LA VALLÉE POUR ÉDOUARD DENIS AGISSANT POUR ORANGE BANK. CONTRAT.**

**M. RIFFLART** : Orange Bank édifie un immeuble rue de La Vallée. Pour ce faire, cette banque s'est adjoint les services d'un promoteur immobilier, SNC Foncière Pierre, qui tient son siège 2, rue Leday à Abbeville et qui est représenté par Édouard DENIS, autre promoteur.

Le tarif est de 503,33 € HT par an et par place, ce qui correspond à un stationnement 24 h/24 au prix de celui de la journée.

Ce tarif a été consenti précédemment à une autre société, la société Nacarat pour 80 places.

Il convient donc d'octroyer 100 places pour une durée de 20 ans par un contrat de location dans des conditions identiques.

Je voudrais quand même rassurer les adeptes de Bust the Trusts – c'est un jeu bien connu qui a un autre nom en France, qui s'appelle l'anti-Monopoly – que cette possibilité offerte à une banque et à un promoteur immobilier est autorisée du fait d'une délibération qui a été votée par le conseil municipal en date de juin 2013.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de soumettre cette délibération au conseil municipal.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **31 - QUESTIONS ORALES.**

**MME FOURÉ** : J'ai reçu deux questions orales.

Je passe la parole tout de suite à Madame BERGER pour la première d'entre elles, qui porte sur la situation relative à l'hôpital Philippe Pinel. J'en profite pour saluer la présence d'une

délégation de, sauf erreur de ma part, six personnes de l'hôpital Philippe Pinel. Merci de nous avoir accompagnés pendant tout ce conseil municipal et d'avoir attendu patiemment que vienne le point qui vous intéresse plus directement.

Je passe la parole à Madame BERGER.

**MME BERGER** : J'ai juste une petite question technique qui s'adresse à Madame CABURET : on n'arrive pas à avoir le vœu à l'écran. Je l'ai sur papier, mais...

**MME FOURÉ** : Mais quoi qu'il en soit, chacun d'entre nous y a eu accès. Il y a peut-être un petit problème, mais allez-y. Lisez et on vous fait confiance sur la lecture évidemment.

**MME BERGER** : Monsieur BEUVAIN parlait de marronnier sur les questions qui reviennent souvent. En voilà une pour laquelle on a souvent été interpellés dans ce conseil municipal.

Comme je le dis dans le vœu, Madame le Maire, nous avons interpellé à trois reprises ce conseil sur la situation de l'hôpital psychiatrique Philippe Pinel et sommes toujours tombés tous d'accord pour reconnaître que la lutte des personnels, des familles et des malades avait un sens et qu'il fallait aider à trouver une solution à cette crise.

Après avoir évoqué la nécessité – je reprends un petit peu l'historique de nos vœux et de nos questions – au tout début, on avait évoqué, vous nous aviez évoqué la nécessité d'un diagnostic, par exemple, avant toute création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Après avoir constaté que la situation de l'hôpital Pinel ne dépendait pas de la collectivité mais de l'ARS, que la création de structures en relais des hospitalisations ne dépendait pas non plus de notre collectivité, que le pacte pour le bien vivre de la ville d'Amiens comporte plusieurs actions à destination des personnes handicapées, vous êtes, Madame le Maire, personnellement intervenue cet été auprès de l'ARS pour que cette crise ne dure pas. En effet, dans un premier temps, il avait été dit que beaucoup de choses pour l'hôpital Pinel ne dépendaient pas de la mairie.

Ainsi, en septembre, le conseil municipal a demandé unanimement que soit réunie de toute urgence une table ronde avec l'ARS, les personnels et les représentants des familles. Celle-ci a bien eu lieu, mais l'urgence de la situation n'a pas été reconnue et des évolutions à long terme ont seulement été proposées à négocier avec la direction de l'hôpital.

Force est de constater que les rendez-vous avec la direction de l'hôpital n'aboutissent sur aucune solution efficace rapidement ; que le personnel est toujours en lutte car il ne se résout pas, et c'est tout à son honneur, à travailler dans les conditions actuelles de sur-occupation, de fermeture de services et de pénurie de médecins psychiatres (une dizaine de départs maintenant et donc aucun attrait pour les nouveaux postulants bien sûr).

La logique de gestion comptable administrative a complètement occulté la nécessité de maintenir des relations humaines dignes de ce nom, essentielles avec toute personne hospitalisée et sa famille, et encore plus dans le domaine psychiatrique.

D'où les questions, Madame le Maire.

On avait parlé d'un diagnostic, vous vous souvenez. Aurons-nous connaissance prochainement du diagnostic rendu maintenant par l'OR2S sur la prise en charge et les besoins en santé mentale de notre métropole et des propositions faites dans ce domaine par le plan local de santé ?

Le Conseil Local de Santé Mentale qui, présidé par un élu local, permettrait un travail transversal pour faire face aux problématiques spécifiques de notre territoire, va-t-il enfin voir le jour ? À Abbeville, il a déjà vu le jour depuis longtemps.

Êtes-vous prête à recevoir les personnels et représentants des familles et à les aider de façon pratique lors de la journée de réflexion qu'ils veulent organiser en novembre avec les autres nombreux hôpitaux psychiatriques de France qui luttent pour les mêmes raisons ?

Cela vous a été expliqué, enfin le dernier point, dans la lettre ouverte qu'ils vous ont envoyée, avec plus de détails.

Je voudrais surtout insister sur l'urgence : voilà 120 jours que ces gens sont en lutte, tout le monde peut le constater. Il ne suffit plus de dire que ça ne dépend pas de nous. Faisons ce qui dépend de nous, notamment la création... enfin, c'est mon envie... non seulement la création de ce CLSM, mais aussi user de notre influence auprès du conseil départemental qui aurait écrit à l'ARS pour avoir la création d'une FAM, c'est-à-dire une structure relais aux hospitalisations, mais les personnels, les familles n'y croient plus tellement parce que ça fait 15 ans qu'on en parle.

Il y a urgence. Il faut faire quelque chose. La psychiatrie ne doit pas être le parent pauvre de la santé, sachant que la santé se dégrade quand même actuellement, les services de santé se dégradent.

**MME FOURÉ** : Je passe la parole à Raïfa MAKDASSI pour la réponse.

**MME MAKDASSI FARKOUH** : Merci Madame le Maire.

Chers collègues, la question concernant l'hôpital Pinel est effectivement devenue une question récurrente. C'est normal : le problème n'est pas encore résolu. Avant de répondre aux questions de Mme BERGER, si Madame le Maire me permet d'utiliser mes autres casquettes pour aller exceptionnellement au-delà de la municipalité, cela me permettra de planter le décor sans pointer qui que ce soit. Je peux ?

**MME FOURÉ** : Mais volontiers !

**MME MAKDASSI FARKOUH** : Il a fallu attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que la psychiatrie possède son nom. Il a fallu attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour découvrir l'intérieur d'un asile psychiatrique. Actuellement, la psychiatrie peine à retrouver sa juste place au sein de la communauté médicale. Or, la frontière entre organique et esprit n'est que virtuelle.

Je vais essayer de compartimenter le problème.

En amont de l'hôpital, la prise en charge précoce des maladies mentales relève de la prévention et de la recherche. La prévention, dans ce cadre, signifie la détection d'un signe d'une maladie suffisamment tôt pour adresser le patient à un spécialiste. Ceci suppose que le nombre de généralistes et de spécialistes soit suffisant pour gérer les flux. Le retard dans la prise en charge avec un diagnostic tardif entraîne une aggravation de la maladie, d'où une prise en charge plus lourde, plus coûteuse, et un hôpital plus encombré.

Le deuxième compartiment, c'est l'hôpital. Plusieurs particularités des hôpitaux psychiatriques. J'en cite trois.

La première : contrairement à d'autres spécialités où la technologie a permis d'épargner le temps des soignants, les soins psychiatriques nécessitent un besoin humain incontestable et la consultation psychiatrique n'est pas compressible.

Deuxième particularité : les normes sécuritaires avec un rapport soignants/patients entre les différents secteurs restent floues en psychiatrie. On fonctionne un petit peu par comparaison. Si on prend l'hôpital Philippe Pinel, le rapport soignants/malades est comparable avec les hôpitaux des Hauts-de-France. En revanche, en Hauts-de-France, le secteur extra-hospitalier et libéral est beaucoup plus développé par rapport à l'environnement de l'hôpital Philippe Pinel. Maintenant, si on compare avec les hôpitaux parisiens, le rapport est bien inférieur. Les conditions de travail d'un psychiatre et la qualité des soins sont dépendantes du nombre de soignants. Nous assistons à une hémorragie des psychiatres qui refusent d'assister impuissants à la détérioration des soins alors que leurs postes sont bien budgétés.

La troisième particularité : les malades à l'isolement et la nécessité de contentionner certains patients qualifiés par les journaux de maltraitance. L'isolement dans le milieu psychiatrique peut être une nécessité, mais le nombre de malades qui nécessitent l'isolement diminuera en augmentant le nombre de soignants capables d'encadrer ces patients. Ce n'est pas le cas actuellement et c'est loin de l'être.

À noter que dans les années 2002-2003, l'hôpital Philippe Pinel a assumé des dépenses pour la remise aux normes. Il semble que ces dépenses n'aient jamais été compensées comme convenu initialement.

On arrive au troisième compartiment, en aval de l'hôpital, là où le social et les maladies mentales se confondent et se côtoient. Et c'est là où les collectivités peuvent intervenir : municipalité, conseil régional, départemental, associations et encore d'autres acteurs. Elles peuvent intervenir en intégrant dans la cité les patients souffrant de maladie mentale, car une bonne partie de ces patients est composée de patients jeunes, actifs. Ceci permettra la fluidité de flux à la sortie de l'hôpital et participera au désencombrement de l'hôpital Philippe Pinel, sans oublier le côté économique très important. Il faut savoir que 30 % des arrêts de travail sont en relation avec des maladies mentales. C'est énorme !

Maintenant, passons aux questions. Concernant la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, nous progressons. C'est aujourd'hui les conditions de mise en œuvre qui sont au cœur des échanges avec l'ARS. Il est nécessaire que les engagements tiennent dans la durée, que le champ d'intervention de chacun soit bien délimité. Il en va de même pour sa composition et sa gouvernance. Nous voulons nous assurer qu'il sera bâti sans faille. Bien que je sois médecin, je ne parle pas latin, mais l'expression *festina lente* semble bien adaptée à notre situation. Cela signifie : hâte-toi lentement.

Le Conseil Local de Santé Mentale agira en amont et en aval de l'hospitalisation, sans oublier que dans certaines régions, en France, des foyers d'accueil médicalisés sont mis en place par le conseil départemental et l'ARS. Je ne savais pas que c'était promis depuis quinze ans et que ce n'est pas... C'est une des solutions qui permet le désengorgement des hôpitaux. Par ailleurs, le contrat local de santé a été prolongé d'une année afin que nous puissions engager les négociations avec l'ARS sur un CLS de deuxième génération.

Bien entendu, nous sommes non seulement très attentifs et très sensibles à la situation compliquée dans laquelle se trouvent les personnels, les familles, les malades du centre hospitalier Philippe Pinel.

Enfin, le document définitif réalisé par l'OR2S nous a été rendu il y a moins de deux mois. Le service municipal de santé publique devait en assurer la diffusion. Il ne manquera pas de vous l'envoyer.

Voyez-vous, Madame BERGER : il faut beaucoup de croyance pour penser que David vaincra facilement Goliath !

Merci de votre attention.

**MME FOURÉ** : Merci.

Évidemment, on est très attentifs à la situation du personnel de l'hôpital Philippe Pinel et très attentifs aussi à essayer de trouver une sortie de crise harmonieuse tant pour l'ARS que pour le personnel. C'est très compliqué. Je n'épilguerai pas. Je pense que chacun sait combien il est difficile de créer vraiment ce dialogue entre les uns, les autres. En tout cas, nous nous y efforçons de manière discrète parce qu'il y a des choses qui doivent se faire aussi dans la discrétion. Voilà ce qu'on peut dire.

Madame BERGER, il n'y a pas de discussion normalement parce qu'on est en présence d'une question orale. Si, je viens de dire qu'on verra. C'est sur le soutien que nous pouvons apporter au collectif. J'ai dit que nous examinerions la chose le plus précisément possible pour voir comment, en effet, être parties prenantes dans ces actions, mais tout en gardant le recul nécessaire, vous l'avez bien compris, pour ne pas accentuer les difficultés et pour faire en sorte de mettre plutôt de l'huile dans les rouages que de l'huile sur le feu. C'est un peu ça, l'objectif.

En tout cas, merci à vous, Mesdames et Messieurs, de nous avoir accompagnés jusqu'à la fin du conseil. Vous pouvez rester pour la toute dernière question, si vous le souhaitez. Mais si vous partiez, on comprendrait bien volontiers que vous ayez aussi envie de nous quitter.

Je passe la parole à Monsieur BEUVAIN pour la dernière question orale.

**M. BEUVAIN** : Madame le Maire, peut-être que ça peut aller très vite, si vous me confirmez les intentions que j'ai pu lire cette semaine, sur les réseaux sociaux, du président de l'agglomération qui faisait entendre que la circulation était rétablie. On est plus vite libérés. Sinon, s'il y a une réponse beaucoup plus...

**MME FOURÉ** : Non, non : la réponse va être très claire, très nette. Lors de la conférence de presse que nous avons tenue le vendredi 5 octobre, Alain GEST et moi, Alain GEST a annoncé en effet que le tourne-à-droite, quand on vient du boulevard du Jardin des plantes, permettant de passer ensuite sur le port d'aval, serait maintenu et c'est si vrai que vous avez constaté que ce tourne-à-droite est en fonction depuis déjà plusieurs jours.

Donc évidemment, sur ce sujet comme sur bien d'autres, nous entendons les observations qui sont faites par les habitants, nous voyons nous-mêmes un certain nombre de choses qui nous semblent ne pas être complètement satisfaisantes ou totalement pertinentes et donc, nous nous adaptons. Je pense que c'est la règle du jeu qui veut ça. Donc, la décision a déjà été prise et elle est déjà en fonctionnement depuis une quinzaine de jours.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Je vous souhaite maintenant une bonne soirée. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 15 novembre prochain.

La séance est levée à 23 h 09.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

